



# ASSEMBLEE GENERALE D'ETE

## PROCÈS-VERBAL

---

**Réunion du :** Samedi 15 juin 2024  
**À :** 16h00 – Cinéma CGR Vitrolles

---

**Présidence :** M. Eric BORGHINI

---

### Liste des votants :

➤ **Au titre des représentants des Clubs de Ligue :**

- **District des Alpes :** GAP FOOT 05, LARAGNE SPORT, SISTERON FC, ENT. MOYENNE DURANCE, US MEENNE, MANOSQUE EP, VEYNES SERRES F, VINON DURANCE SC, FORCALQUIER
- **District de la Côte d'Azur :** BEAUSOLEIL FC, CAGNES LE CROS AS, CANNES AS, CANNET ROCHEVILLE ES, FONTONNE ANTIBES AS, GRASSE RC, MANDELIEU LA NAPOULE US, MONCACO AS FC, MONACO FEMININ, MONACO FUTSAL, MOUANS SARTOUX SC, MOUGINS FC CA, NICE FUTSAL CLUB, NICE OGC, PEGOMAS US, ST SYLVESTRE NN, VENCOISE AS, VILLEFRANCHE ST JEAN BEAULIEU FC
- **District de Provence :** ARDZIV EUGA, ARLES AC, BUREL F.C., BUSSERINE AC, FOS ES, MARSEILLE FEMININ A, OL. MARSEILLE, MARTIGUES FC, MARTIGUES SUD AS, MINOTS MARSEILLE, MONTREDON BONNEVEINE SC, PTT AS MARSEILLE, ROUSSET ST VICTOIRE O, ROVENAIN O, SMUC, ST HENRI FC, ST JULIEN JS, VELAUXIENNE US, VENELLOISE US
- **District de Grand Vaucluse :** AUBUNE ETOILE, AVIGNONNAIS AV C, CAUMONT FC, COURTHEZON JONQUIERES SC, ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE, MONTEUX FEMININ FC, PERTUIS USR, VAL DURANCE FA, VEDENE LE PONTET AC, VILLENEUVE F.C.
- **District du Var :** CADIERENNE US, CARQUEIRANNE LA CRAU US, COGOLINOIS SC, CUERS PIERREFEU, DRAGUIGNAN SC, FREJUS ST RAPHAEL EFC, HIBOU ACADEMIE, LONDAIS SO, RAMATUELLOIS FC, SEYNOIS ENT. FC, SIX FOURS LE BRUSC, ST MAXIMIN O, TOULON ELITE FUTSAL, TOULON RFC, TOULON SC, VALLETOISE UA

➤ **Au titre des délégués représentant les clubs de District**

- **District des Alpes :** MM. Patrick BEL ABBES, Thierry BALLAND
  - **District de la Côte d'Azur :** MM. Edouard DELAMOTTE, Pierre LAFON, Georges ROMANO, Mme Patricia LERDA ARNOUX, M. Alain BROCHE
  - **District Grand Vaucluse :** MM Christophe BENOIT, Mme Elodie GARCIA
  - **District de Provence :** MM. Guillaume DUPUIS, Christophe MAUREAU, Franck KODJABACHIAN, Yacine BEKRAR
  - **District du Var :** Mme Catherine DARDON, MM. André VITIELLO, Albert DI RE, Antoine MANCINO
-

### Assistent :

- M. Hervé LIBERMAN, Président du CROS Provence-Alpes-Côte d'Azur et Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- M. Noël MANNINO, Secrétaire Général
- Mme Laurence ANTIMI, MM. Vincent CASERTA, Yassine KHELIF, Philippe DI MARCO, Jean Louis DISTANTI, N'DAW Mourath, membres du Comité de Direction

La séance est ouverte à 16H15

## I. APPEL DES DELEGUES

Noël MANNINO, Secrétaire Général de la LMF :

Mesdames et messieurs.

Au nom de la Ligue Méditerranée de Football, nous vous souhaitons la bienvenue à cette Assemblée générale d'Eté. Nous sommes très heureux de vous retrouver au sein du cinéma CGR Vitrolles qui nous accueille pour l'AG mais aussi pour la soirée des récompenses qui se déroulera dans cette même salle à partir de 20h45.

Il ressort de l'émargement que le nombre de délégués présents s'élève à 89, le nombre de voix qu'ils détiennent s'élève à 1 499 pour 2 401 voix théoriques, ce qui correspond à 62,00 % des voix portées par l'ensemble des délégués composant l'Assemblée Générale de ce jour.

Le quorum est donc atteint et je déclare cette Assemblée générale ouverte.

Avant de donner la parole à notre Président Eric BORGHINI, je voudrai que nous ayons une pensée pour tous les serveurs du football et leurs proches qui nous ont malheureusement quittés depuis notre assemblée générale d'hiver.

Je vous propose de vous lever pour observer un moment de recueillement en leur mémoire.

Je cède la parole à Eric BORGHINI, Président de la Ligue Méditerranée de Football.

## II. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR M. ERIC BORGHINI

M. Éric BORGHINI, Président de la Ligue Méditerranée de Football

**Mesdames et Messieurs les présidents et représentants des clubs de Ligue,  
Messieurs les Présidents de District, mes Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs les délégués des clubs de District,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Comité de Direction, Chers Collègues,  
Monsieur le Président du Cros et Conseiller Régional, Mon Cher Hervé,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers Amis,**

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve, en cette fin de saison, pour clôturer l'exercice 2023-2024 dans cette belle salle du CGR qui accueille habituellement la projection de grands films !

Une saison qui a été une nouvelle fois très chargée, marquée par de multiples rebondissements à la fois sur le plan sportif mais aussi sur le plan administratif et politique avec notamment le départ de quelques cadres historiques de la LMF.

Ces changements n'ont pas affecté outre mesure la vie de la Ligue et le travail réalisé par notre instance tout au long de la saison. Personne, jamais, n'est indispensable. Nous vivons une année historique en atteignant pour la première fois la barre des 135 522 licenciés.

Ce record du nombre de licenciés jamais atteint depuis la création de la LMF valide une augmentation de 9,2% par rapport à la saison dernière, plaçant ainsi la LMF, en terme d'évolution, sur la première marche du podium au niveau de la France métropolitaine. Historique également par le nombre de licenciées féminines qui représentent désormais 10% des effectifs de la LMF, soit 13 488 licenciées.

Cette croissance importante démontre que le territoire méditerranéen est une incroyable terre de football. Cela prouve également que le travail de fond réalisé depuis plusieurs saisons par les clubs, les districts et la Ligue pour améliorer les conditions d'accueil et d'encadrement des licenciés tout en valorisant les valeurs éducatives, porte ses fruits.

Je tenais donc à vous féliciter vivement pour votre engagement au service de vos clubs et du football qui permet à notre discipline de rayonner sur le plan national et d'atteindre des chiffres records pour notre fédération avec plus de 2 400 000 licenciés.

Saison particulière également car nous avons eu la chance d'organiser sur notre territoire plusieurs matchs de l'équipe de France de Didier Deschamps et notamment le 18 novembre dernier à l'ALLIANZ RIVIERA de Nice avec à la clef un record historique de 14 buts marqués contre l'équipe de Gibraltar ! Moment de bonheur partagé avec tout le public dans une ambiance magnifique.

Je profite de ce moment pour adresser tous mes vœux de réussite et ceux de la LMF à l'équipe de France qui va débiter l'EURO lundi face à l'Autriche sans oublier l'équipe de France Futsal qui s'est qualifiée pour la première fois de son histoire pour la Coupe du Monde qui se déroulera en OUZBEKISTAN.

Je vous propose d'ailleurs de suivre en image et en quelques minutes le parcours de cette qualification pour la Coupe du Monde.

#### **- VIDEO – Equipe de France Futsal/FFF**

Le Bleu sera également une couleur dominante en Méditerranée cet été grâce aux JO PARIS 2024.

En effet, nous aurons la chance d'accueillir de nombreuses rencontres des tournois Masculins et Féminins au Stade Vélodrome et à l'Allianz Riviera et plus particulièrement l'équipe de France U23 de Thierry HENRY dont 3 matchs de poule sont programmés sur notre territoire.

- le 24 juillet au Vélodrome, l'EDF sera opposée aux états Unis
- le 27 juillet à l'Allianz Riviera, l'EDF sera opposée à la Guinée
- 30 juillet au Vélodrome, l'EDF sera opposée à la Nouvelle Zélande

Des U23 que vous pourrez retrouver les 11 et 17 juillet prochain en préparation au stade Mayol de Toulon contre la république Dominicaine et le Japon. Je vous invite donc à venir les encourager, la Billetterie étant disponible dès à présent.

Pour clôturer ce chapitre sur les équipes de France, je tenais également à saluer l'équipe de France U20 Féminine qui a gagné la Sud Ladies cup mais aussi souhaiter toute la réussite nécessaire à nos Bleues entraînées par Hervé RENARD pour qu'elles puissent décrocher une première médaille sur les JO 2024, croisons les doigts !

Au-delà des rencontres internationales, la Ligue Méditerranée s'est vue confiée par la F.F.F tout au long de la saison la responsabilité de nombreux évènements avec notamment :

- La table ronde du football féminin au Stade vélodrome en novembre, permettant d'accueillir pour la première fois une réunion déconcentrée de la Commission fédérale féminine du Haut Niveau présidée par Jean Michel AULAS
- Le séminaire des Directeurs de Ligue du 26 au 28 mars à Marseille
- Le séminaire « Tout Terrain » de l'I.E.F.F les 3 et 4 avril dernier au siège de la LMF réunissant tous les acteurs des Ligues pour travailler la formation des Dirigeants
- Le rassemblement inter Ligue pour les Arbitres Futsal et Beach soccer du 12 au 14 avril à Saint Raphaël

La délégation de ces rassemblements par la F.F.F **démontre encore une fois la crédibilité et la capacité de la Ligue** à organiser sur notre territoire des évènements de grandes envergures.

Des évènements régionaux ont aussi rythmé cette saison très riche. La Liste serait trop longue pour tout énumérer mais notons ces quelques rendez-vous marquants qui ont démontré l'étendue de notre savoir-faire :

- L'organisation pour la première fois de stages d'été Foot'Med en juillet 2023 au CREPS d'Aix en Provence. Stages qui ont connu un beau succès et qui sont d'ores et déjà complets depuis quelques semaines pour la deuxième édition cet été
- Les tirages de Coupe de France et de la Coupe méditerranée qui nous ont permis d'accueillir les représentants des clubs dans d'excellentes conditions chez nos partenaires à Thecamp ou dans les Villages Clubs du Soleil à Marseille,
- La soirée avec les « Méditerranéennes du Football » à Nice qui nous a permis de mettre à l'honneur toutes les éducatrices formées sur le territoire en présence de Philippe DIALLO, Président de la FFF
- Les finales des Coupes Méditerranée organisées pour la première fois sur un seul et même week-end à la Garde
- Les nombreux rassemblements autour du LMF Tour, moments toujours très festifs, pour récompenser les clubs de la Ligue qui ont par exemple bien travaillé sur le Programme Educatif Fédéral
- Les évènements plus classiques mais toujours appréciés comme la cérémonie de remise des diplômes BMF et BEF, la finale régionale U13 Pitch à Gap réunissant plus 1500 personnes, le défi Cup pour le football féminin à la Ciotat

Et bien d'autres rendez-vous encore...mais malheureusement je serais bien trop long si je devais tous vous les citer.

A l'image de notre record du nombre de licenciés, **les performances de nos clubs régionaux dans les différentes compétitions nationales** sont historiques avec notamment la montée :

- Du FC MARTIGUES en Ligue 2 après une saison magnifique venant ponctuer un travail remarquable avec son équipe première depuis plusieurs saisons
- De l'AUBAGNE F.C en championnat National après un championnat toujours difficile à appréhender et avec une forte concurrence entre les équipes méditerranéennes

Sans oublier

- La montée du ISTRES F.C. en National
- La montée en Division 3 Féminines de l'A.S. MONACO FEMININE
- La montée en championnat U19F de l'OGC NICE C.A. et bien sûr la qualification de l'AS MONACO F.C. en champions league et l'OGC NICE C.A. en Europa League.

La performance collective de ces clubs méditerranéens prouve la qualité de notre football régional et le travail accompli au sein des clubs pour la formation de nos jeunes licenciés.

Je tenais également à saluer comme il se doit la performance des minots de l'OM qui se sont imposés 4 à 1 en finale de la Coupe Gambardella face à l'AS NANCY LORRAINE, j'étais présent sur le terrain pour les encourager. L'OM remporte pour la deuxième fois de son histoire cette compétition, 45 ans après sa première victoire en Gambardella.

Après Monaco la saison dernière qui avait également remporté la finale, toujours en ma présence, les jeunes de nos clubs professionnels **portent magnifiquement les couleurs de la méditerranée.**

Pour saluer cette performance, je vous propose de regarder une petite vidéo que l'OM nous a gentiment partagée.

#### **VIDEO – Equipe Gambardella 2024 / O. MARSEILLE**

Au-delà des performances sportives de nos clubs, je souhaitais également revenir sur l'activité de la Ligue et notamment notre Institut de Formation (IR2F) qui a encore une fois multiplié les formations à destination des dirigeants, des éducateurs et des arbitres.

Formation des éducateurs qui connaît depuis le début de la saison une nouvelle architecture avec un parcours bénévole remanié qui permet d'identifier plus clairement le parcours bénévole du parcours professionnel. Ce changement imposé par l'IEFF et la DTN devenait indispensable pour répondre aux exigences de France Compétence sur les enjeux de l'employabilité pour nos diplômés professionnels.

La formation des dirigeants est toujours aussi dynamique sur le territoire avec près de 500 dirigeants formés sur la saison. Un nouveau dispositif avec une nouvelle appellation « tout terrain » sera mis en place à partir du 1<sup>er</sup> Juillet. Notre Directeur Général aura l'occasion en fin d'AG de revenir dessus.

Nous avons également continué le déploiement de la Formation Initiale en Arbitrage en étroite collaboration avec les Commissions départementales des Arbitres des Districts. Ce sont ainsi près de 200 arbitres qui ont été formés sur l'ensemble de la Ligue nous permettant d'atteindre un effectif de 1303 arbitres désignables en fin de saison (+ 3,69%). Il est important de souligner que ce nombre d'arbitres n'a été atteint que 3 fois au cours des 20 dernières saisons.

Permettez-moi de dire un mot sur l'Arbitrage qui me tient particulièrement à cœur. Au-delà de l'augmentation des effectifs, nous avons enregistré plusieurs promotions à l'échelon fédéral, je tenais donc à saluer quelques arbitres méditerranéens, notamment :

- Accession en Ligue 1 – Assistant : Florian GONCALVES (Var)
- Accession en Ligue 2 – Assistants: Loris LEPORATI (Côte d'Azur) et Christopher SPADAFORA (Grand Vaucluse)
- Accession en National – Assistant : Jules BELCADI (Côte d'Azur)

Comme vous avez pu le constater, la Ligue et ses acteurs du quotidien sont pleinement mobilisés pour vous accompagner et faire en sorte que tous ensemble nous réussissions les nouveaux défis qui nous attendent.

Lors des travaux de cette Assemblée, nous aborderons des sujets importants, et notamment :

- L'approbation du budget prévisionnel de la saison prochaine, ainsi que le renouvellement du mandat de notre Commissaire aux comptes pour 6 ans,
- L'approbation des modifications réglementaires pour les championnats U15F et U18F mais aussi la réforme sur le championnat U14, projet qui a fait l'objet d'une large concertation avec les Districts et les Clubs
- Enfin, nous vous proposerons également suite à la démission de trois membres du Comité de Direction de procéder à de nouvelles élections pour respecter les statuts de la LMF

Je tiens également à saluer et à remercier, l'ensemble du personnel de la Ligue pour leur professionnalisme et leur engagement pendant la saison et plus particulièrement ces derniers mois dans un contexte pas toujours facile. J'y associe bien naturellement les membres bénévoles de commissions ainsi que les membres du Comité de direction qui œuvrent chaque semaine à la vie de la Ligue. A cet égard laissez-moi vous dire ceci :

Je regrette le départ précipité de quelques membres de mon équipe, avant la fin du mandat, quelques jours seulement après le départ de Raphaël. Certes, ils m'avaient averti qu'ils ne brigueraient pas un nouveau mandat. Mais, ils devaient finir le cycle 2020/2024 sans nous contraindre à organiser des élections partielles pour une très courte période. Enfin, comme nous l'enseigne le philosophe allemand Emmanuel KANT, « dans un bois aussi courbe que celui dont est fait l'homme, on ne peut rien tailler de tout à fait droit ».

Mais, il y a des exceptions, Noël MANNINO. Noël, comme ceux qui sont déjà partis, m'a annoncé que c'était son dernier mandat. En effet, après toutes ces années passées au service de la Ligue, ce jeune grand-père souhaite passer plus de temps et s'occuper de sa petite fille et de son épouse qui est bien fatiguée, il ne souhaitait pas continuer sa mission. Mais, il m'a aussi dit : « je resterai avec toi jusqu'à la fin et je ferai campagne pour toi si tu te représentes ». Alors, Noël, je tiens à te dire merci publiquement devant le football régional réuni au grand complet. Merci Noël pour ta loyauté et ta fidélité à l'image de ta grande carrière de dirigeant de la Ligue.

En effet, Élu depuis 2002 au Comité Directeur de la Ligue, 22 ans, il a été nommé Secrétaire Général depuis 2016. Membre de la C.R.de Discipline pendant 18 ans, il en a assuré la présidence de 2008 à 2016. Il a aussi œuvré au sein de la C.R. des Statuts et Règlements et de la C.R. des Activités Sportives. Oui, un grand dirigeant du football régional et je ne désespère pas de le convaincre de rester avec nous dans les saisons qui viennent, pas au Comité de Direction mais peut-être dans d'autres missions.

Merci pour tout Noël, il te reste encore à animer ta dernière assemblée générale de Ligue en tant que Secrétaire Général.

Pour finir, je vous rappelle également que cette Assemblée Générale sera suivie de notre grande Soirée des Récompenses à laquelle vous avez été toutes et tous chaleureusement invités. J'espère que vous serez nombreux à assister au spectacle et à la remise des trophées aux champions régionaux, et aux lauréats du Challenge de la Sportivité.

Cette soirée est aussi l'occasion de valoriser votre engagement bénévole.

Mes chers amis, dans les jours qui viennent, la France a rendez-vous avec son destin. Quel que soit le résultat des élections, ce que je sais, c'est que dès le 8 juillet, vous les clubs, et nous la Ligue et les Districts, nous devons continuer à préparer la saison 2024/2025. Nous la préparerons pour le football et pour nos jeunes, avec nos valeurs, celles du football et du sport, C'est-à-dire le goût de l'effort, l'esprit de sacrifice, la recherche de la performance, l'amitié, la convivialité, la fraternité, la solidarité, le partage. En plaçant toujours l'humanité au-dessous de tout.

Mais la Ligue aussi a un grand rendez-vous avec elle-même. Le 5 octobre, vous serez appelés à renouveler votre Comité de Direction.

Je serai candidat pour un 3<sup>ème</sup> et dernier mandat à la tête d'une équipe profondément renouvelée. Nous en reparlerons. Sachez que j'ai longuement hésité avant de prendre ma décision : vous savez tous que je n'ai pas été épargné par la maladie et que toutes les divisions et les querelles qui ont émaillé le mandat qui s'achève ont suscité en moi beaucoup de lassitude et de questions. Mais, me sont revenus à l'esprit ces mots, appris par cœur quand j'étais en première année de droit, il y a 45 ans :

« La France vient du fond des âges. Elle vit. Les siècles l'appellent. Mais elle demeure elle-même au long du temps. Ses limites peuvent se modifier sans que changent le relief, le climat, les fleuves, les mers qui la marquent indéfiniment. Y habitent des peuples qu'étreignent au cours de l'histoire, les épreuves les plus diverses, mais que la nature des choses, utilisée par la politique, porte sans cesse en une seule nation ». Vous avez reconnu le début des mémoires d'espoir de Charles de Gaulle.

Le football est éternel. La Ligue vit, et l'avenir l'appelle, les footeux constituent un corps uni. J'ai encore à finir un travail et des choses à dire : je vous aime. Et, nous verrons le 5 octobre si cet amour est réciproque et s'il est partagé !

Vive le football sudiste.

Vive la LMF.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne assemblée générale à toutes et tous.

### III. INTERVENTION DES PERSONNALITES

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Nous accueillons M. Hervé LIBERMAN, Président du CROS Provence-Alpes-Côte d'Azur et Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Hervé LIBERMAN

C'est toujours un plaisir d'être accueilli par les Présidentes, Présidents des clubs de la LMF. Je ne saluerai pas de manière protocolaire l'ensemble des représentants de la LMF, Noël l'ayant parfaitement déjà fait, et il ne faudrait pas qu'il m'échappe ou que je fasse une erreur de prononciation pour remercier tous les représentants du football.

Je représente le Président Renaud Muselier également en même temps que ma fonction du CROS. Vous imaginez bien qu'en tant que tel, je suis un des hommes le plus heureux du monde olympique français. Le 8 mai dernier, nous avons reçu la flamme qui s'était embarquée depuis Olympie, allumée au temple d'Héra prise en main par Laure Manaudou, ramenée par le Belem dans la ville grecque la

plus ancienne de France et mise sur le territoire français par le frère de Laure Manaudou. Quel beau symbolisme ! Et, je ne retiendrai que cette chose-là sur un symbole. Tout le reste fait appel à d'autres sujets éminemment importants, qui ont fait le clin d'œil avec la culture. Certains chagrins ont pensé qu'ils pouvaient se permettre des remarques, ça regarde ceux qui les portent. Moi, je dis qu'aujourd'hui, y compris vous dans le football qui est une chose sérieuse, il n'y a pas qu'un sport qui est aussi un endroit où l'on fait société, où l'on maintient le lien parfois difficile entre les différentes composantes de nos clubs, que l'on doit de prendre des décisions et évidemment critiquables.

Je souhaite beaucoup de courage à tous ceux qui sont amenés à prendre des décisions car une fois que c'est fait, après avoir consulté un conseil d'administration, après avoir pris la température, et bien on décide d'une position, d'un chemin, on prend des décisions. Et, ces décisions, je remercie les gens qui le font, et en particulier Tony Estanguet qui nous a permis de vivre cette arrivée de la flamme, ces parcours dans les départements. Nous recommençons la semaine prochaine par l'arrivée, le 18 juin, dans le département des Alpes-Maritimes, et on finira le lendemain pour ce qui est du parcours de la flamme dans le Vaucluse. Et, je remercie tous les clubs du Vaucluse de participer activement à cet engouement olympique. On finira dans un lieu iconique incroyable le Mont Ventoux. Chacun sait que le vélo en a marqué l'histoire du tour de France mais il y a, au-delà du vélo, ce qui nous amène tous à réfléchir. Vous savez qu'aujourd'hui nous avons la capacité de faire du sport en réalité, c'est pour cela que j'aime le sport, parce que l'on s'affronte sur un terrain. Dans un début de combat, on gagne ou l'on perd et on se « refraternise » après le match généralement pour vivre et continuer de progresser. Nos adversaires nous ne les détruisons pas, il faut les maintenir en l'état pour progresser. Et, le Mont Ventoux, par exemple, sur l'une des applications numériques permettant de faire du sport virtuel sur les homes traders, fait sortir le Mont Ventoux comme l'endroit le plus pratiqué dans le monde entier sur les circuits virtuels. Donc, voilà pourquoi il était important de vous partager cette joie de finir dans la Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le sommet du Mont Ventoux ; les 5 derniers kilomètres étant interdits à toute circulation et l'on verra une très belle fin de cette flamme.

Eric BORGHINI que je veux remercier pour son amitié, son travail et sa décision qui n'a pas dû être simple à prendre. Beaucoup de gens vous disent : il a déjà fait deux mandats, il faudrait qu'il laisse sa place. Et bien, écoute Eric, moi je crois que c'est une position courageuse et tu as évoqué aussi tout ce qui nous touche de près, notre état de santé, nos familles. Noël met en avant le fait qu'un jeune grand père ayant quitté le costume de vieux papa est peut-être en train de rattraper du temps. Temps que l'on ne perd jamais parce que ce que l'on fait pour une société, on le fait aussi pour nos enfants mais aussi pour nos époux et épouses.

Donc merci de repartir sur ce 3<sup>ème</sup> mandat et, les élections donneront le résultat et nous verrons si l'amour que tu éprouves pour l'ensemble des délégués et des présidents de club t'est reconnu et qu'ils le partagent avec toi. En tous les cas, c'est tout le mal que je souhaite à la LMF, ne sachant pas s'il y a d'autres candidats ou ne connaissant pas les autres candidats et ne parlant que de celui avec qui j'ai travaillé précédemment. Et, je veux te dire que cette position courageuse a fait aussi partie de celle que je me pose et que je continue de me poser. J'ai fini un mandat et demi ; je peux encore repartir sur un nouveau mandat mais je me demande si c'est bien raisonnable ! J'espère, je vais voir, déclarer assez vite ma flamme d'amour pour ce sport olympique.

Voilà, je ne veux pas être beaucoup plus long. Je veux vous dire que nous soutenons totalement la construction du football. Que lorsque l'on voit les résultats que vous faites ensemble qui est votre travail, alors évidemment que tous les dirigeants comptent, mais c'est surtout vos licenciés et c'est la qualité de ce qu'est le sport. Je terminerai par cette finalité, c'est que j'ai voué beaucoup, beaucoup de temps au sport parce que c'est ce qui m'a fabriqué, c'est ce qui m'a permis d'être l'homme que je suis qui fait des erreurs, sûrement, qui parfois se trompe mais qui a toujours respecté la règle qu'on avait édictée. Et, je trouve que cette société d'aujourd'hui passe plus de temps à trouver des excuses aux agresseurs qu'à ceux qui sont agressés, même si chacun de nous connaît bien les règles. Alors on est en train parfois de se compliquer la vie. Moi j'aimerais que nous continuions de partager ce vrai

bonheur de réussite, souhaiter la plus belle route à l'équipe de France qui attaque un championnat d'Europe. J'espère pouvoir fêter et hurler de joie sur ce moment incroyable dans un temps où l'on est plutôt à l'anxiété, à la crainte, à la peur. Je suis optimiste et j'espère une grande victoire pour cette équipe de France mais aussi pour tous nos concitoyens et que l'on garde cette paix et ce merveilleux pays qu'est la Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le Sud de la France.

Merci à tous.

#### IV. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11.11.2023

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Avant de passer au point IV de l'ordre du jour, nous allons procéder au vote test pour vérifier que vos boîtiers fonctionnent.

Merci de bien vouloir vérifier qu'ils sont allumés : appuyez sur le bouton « C ».

La question qui vous est proposée est la suivante : « Le premier match de l'Equipe de France U23 de Thierry Henri lors des J.O. Paris 2024, se déroulera-t-il au Stade Vélodrome ? »

Je vous rappelle de bien vérifier que vos boîtiers sont allumés et pour voter, vous pouvez voter 1 si vous pensez que les Bleus de Thierry Henri joueront leur premier match au stade vélodrome et 2 si vous ne le pensez pas. Vous pouvez modifier votre choix jusqu'à la fermeture du vote.

Si vous êtes prêts, on peut tester et ouvrir le vote.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

1/A. Oui	1092	78,73%
2/B. Non	295	21,27%
Voté	1387	100,00%

On peut donc considérer que les boîtiers fonctionnent. Merci à tous.

Nous allons, si vous le voulez bien, passer à l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale d'Hiver de la Ligue du 11 novembre 2023, qui a été publié sur le site internet de la Ligue le 27 novembre 2023

Si vous approuvez le PV, tapez 1, sinon tapez 2.

Le vote est ouvert

Le vote est fermé.

1/A. Oui	1262	84,58%
2/B. Non	230	15,42%
Voté	1492	100,00%

Le procès-verbal est approuvé à 84,58 % des voix.

#### V. FINANCES

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Pour cette présentation financière, je passe la parole au Directeur Général de la Ligue, Arnaud DOUDET, pour vous présenter notamment le Budget Prévisionnel de la saison 2024/2025 mais aussi vous faire voter le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes pour 6 ans.

M. Arnaud DOUDET, Directeur Général

### 1. Présentation du Budget Prévisionnel 2024/2025

Il me revient de vous présenter le budget prévisionnel de la saison 2024/2025.

Tel que prévu par le Règlement financier de la LMF, ce budget prévisionnel a été établi sous l'autorité du Trésorier Général par intérim, en concertation avec les différentes directions de la Ligue et s'inscrit dans la continuité d'un travail de suivi budgétaire souhaité depuis ma nomination en tant que Directeur Général pour améliorer les outils de pilotage et faciliter les prises de décisions financières.

Ce budget prévisionnel a été construit en tenant compte des projections du plan d'atterrissage de la saison 2023/2024 mais aussi, en s'appuyant sur le prévisionnel et les exercices de la saison passée.

Il a été approuvé en réunion du Comité de Direction le 21 mai 2024 puis envoyé à tous les acteurs de l'Assemblée Générale le 28 mai dernier.

Le budget prévisionnel a été établi à partir de différentes hypothèses, notamment sur les ressources :

- **La stabilité du nombre de licenciés** par rapport à la saison passée : scénario avec les 135 000 licenciés
- **Le développement des ressources « commerciales »** entamé depuis quelques saisons déjà, qui va être poursuivi et augmenté pour la saison prochaine (location des salles du siège, des locations bureaux, ainsi que des places de parkings du siège – augmentation des semaines de stages proposées aux licenciés – maintien de l'engagement des partenaires malgré l'arrêt de la Mutuelle des Sportifs lors de la saison 2023/2024 (- 110 k€)
- **La consolidation des recettes liées à l'IR2F** en tenant compte du nouveau parcours des éducateurs (bénévoles et professionnels)
- **L'anticipation sur de possibles baisses de subventions** de la part des collectivités ainsi que la participation à la surtaxe des jeunes de la part des clubs professionnels.

PRODUITS	2024-2025	2023-2024	Variation %
PRODUITS ISSUS DE L'ACTIVITE	3 734 000 €	3 305 000 €	+ 13%
SUBVENTIONS	1 223 500 €	1 268 000 €	- 4%
AUTRES PRODUITS	394 500€	434 400 €	- 9%
TRANSFERTS DE CHARGES	179 000€	200 000 €	- 11%
PRODUITS FINANCIERS	45 000€	50 000 €	- 10%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	381 000€	277 000 €	+ 38%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 957 000€</b>	<b>5 534 400 €</b>	<b>+ 8%</b>

**En ce qui concerne tout d'abord nos ressources**, vous constaterez que les produits issus de l'activité « cœur de métier » s'élève à 3 734 000 €, en progression de 13% par rapport au BP précédent. Hausse

essentiellement liée bien entendu à la belle évolution de licenciés (+9,2%) et aux recettes de l'Institut régional de Formation.

Les aides FFF et subventions publiques sont légèrement en baisse de 4%.

Les autres produits, principalement issus de notre secteur lucratif se maintiennent à 7% de nos recettes grâce notamment à nos locations de salles/bureau/parking ainsi qu'à la mise en place de stages d'Eté sans oublier les ressources du Club des Partenaires avec ses 43 entreprises.

Les produits financiers sont stables. Alors que les produits exceptionnels sont en nette augmentation liée notamment à la quote part des subventions d'investissements.

Comme vous pourrez le constater, nous ne prévoyons pas de reprise de fonds propres, le budget prévisionnel présenté étant un équilibre, avec un total de produit s'élevant à 5 957 000 €, soit un budget en hausse de 8%.

Sur les dépenses, les hypothèses portées ont été amenées à prendre en considération :

- **Le contexte inflationniste** qui impacte nos principaux postes de dépenses
- **La consolidation de la masse salariale** avec des effectifs stabilisés suite aux différents départs de collaborateurs avec une nouvelle organisation, mais aussi, sur la saison 2023/2024 la mise en œuvre de la régionalisation partielle de l'ETR
- **L'activation du nouveau contrat d'assurance licence GENERALI** qui vient augmenter de façon important le coût par licencié
- **L'anticipation sur les amortissements** à venir suite à quelques travaux effectués au siège mais surtout en anticipant les travaux devenus indispensables sur le bâtiment du Pôle.

CHARGES	2024-2025	2023-2024	Variation %
ACHATS	978 700 €	870 000 €	+ 12%
AUTRES ACHATS NON STOCKES ET CHARGES EXT.	1 178 100 €	1 005 000 €	+ 17%
IMPOTS & TAXES	203 500 €	205 000 €	-
FRAIS DE PERSONNEL	2 327 000 €	2 220 000 €	+ 5%
AUTRES CHARGES DE GESTION	934 700 €	914 400 €	+ 2%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	335 000 €	320 000 €	+ 5%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 957 000€</b>	<b>5 534 400 €</b>	<b>+ 8%</b>

**Concernant l'utilisation de nos ressources**, le poste achat augmente de 12%, ce qui s'explique par la hausse du nombre de licenciés mais aussi la hausse du tarif Assurance Generali. Nous devons donc reverser à la FFF et à l'assurance une somme plus importante.

**Les autres achats et charges externes** concernent toutes nos charges courantes liées à l'activité « cœur de métier » et au fonctionnement du siège et du Pôle Espoirs.

Ce poste est en augmentation de 17% en raison de l'inflation qui impacte notamment nos dépenses énergétiques, mais également du fait du développement de nos activités IR2F et « lucratives » car s'il y a de nouvelles recettes, il y a nécessairement quelques dépenses pour y parvenir.

Exemple :

- Augmentation des indemnités kilométriques et des coûts de restauration pour l'IR2F. Je vous rappelle que la Ligue prend en charge une majeure partie des frais de restauration pour toutes les formations bénévoles (18€)
- Augmentation du nombre de semaines proposées pour les stages d'été, frais supplémentaires pour le CREPS

**Les frais de personnel** sont en légère augmentation de 5% liés notamment à la régionalisation partielle de l'ETR, tout comme les autres charges de gestion (+2%) qui concernent les flux financiers de la Ligue vers les Districts ainsi que les aides apportées aux clubs.

Enfin **les amortissements et provisions** sont en légère hausse (+5%) liés notamment la mise en œuvre de travaux sur le siège pendant la saison en cours mais aussi en anticipant des travaux devenus indispensables sur le bâtiment du Pôle Espoirs.

Comme vous le constatez, on vous présente aujourd'hui un budget à l'équilibre avec des recettes à 5 957 000 € et des dépenses à 5 957 000 €, avec un résultat net à 0, sans reprise de fonds propres.

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote sur l'approbation du budget prévisionnel.

Si vous êtes pour, tapez 1, si vous êtes contre, tapez 2

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

1/A. Oui	1169	81,07%
2/B. Non	273	18,93%
Voté	1442	100,00%

Le Budget Prévisionnel est approuvé à 81,07 % des voix.

## **2. Renouvellement du Commissaire aux Comptes**

Conformément à l'article 12.4 des Statuts de la LMF, l'Assemblée Générale désigne pour six saisons un Commissaire aux Comptes choisi sur la liste mentionnée à l'article L.822-1 du Code de Commerce. Nous vous proposons donc de renouveler le mandat du Cabinet Axiome avec qui nous travaillons depuis 2012 ; le commissaire aux comptes a changé entre temps mais vous avez maintenant l'habitude depuis 2 saisons de retrouver sur l'AG d'hiver M. Olivier ROGER.

Nous vous proposons donc de renouveler le CAC du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2030, soit 6 années.

M. Franck KODJABACHIAN, Président du District de Provence souhaite la parole et intervient :

Bonjour à tous, je suis le Président du District de Provence pour ceux qui ne me connaissent pas. Juste une remarque par rapport à l'article 12.4 des statuts de la LMF. Comme le disait le Président BORGHINI, à juste titre lors de son allocution, nous sommes dans une période d'assemblée générale électorale, ce qui veut dire que dans quelques mois, on va devoir renouveler le C.D. de la Ligue. A mon sens, voter un commissaire aux comptes pour 6 années alors même que d'ici peu, peut-être une équipe sera à la tête de la LMF, ce serait engager des responsabilités sur des personnes qui peut-être ne voudraient pas travailler avec ce Cabinet, même si je n'ai rien contre le Cabinet Axiome. A mon sens, il serait

judicieux de proposer un avenant au contrat du Cabinet Axiome pour une année, ce qui leur permettrait de terminer la saison 2024/2025 et de reporter la réélection du commissaire aux comptes à l'AG d'Eté de juin 2025 pour proposer un commissaire aux comptes pour la durée du mandat.

Merci beaucoup.

M. Arnaud DOUDET

Sur le plan statutaire nous avons cette obligation de renouvellement.

M. Franck KODJABACHIAN

Il s'agit juste de mettre en parenthèse, également sur la gestion des Ressources Humaines car je vois qu'il y a des appels à candidatures sur les réseaux sociaux qui sont faits pour les embauches de la Ligue. Avec l'AG Elective, cette parenthèse permettra de pouvoir s'organiser différemment par la suite.

M. Arnaud DOUDET

Sur l'aspect RH, les appels à candidature concernent l'entraîneur adjoint du Pôle Espoirs car nous devons remplacer l'entraîneur adjoint qui est en partance. C'est une obligation pour nous de répondre par le cahier des charges imposé de la F.F.F. Nous ne pouvons pas démarrer le début de la saison sans avoir 2 entraîneurs pour accompagner les 2 promotions. Il n'y a pas eu d'autres recrutements sur de nouveaux postes depuis ma nomination puisque nous sommes aujourd'hui en phase de réorganisation.

M. Thierry BOREL, membre de la C.R.C.C. et de la C.R. d'Appel Disciplinaire de la LMF

Je suis un des 3 candidats au Comité de Direction et il se trouve que dans la vie je suis commissaire aux comptes et expert-comptable. Cela dit, Monsieur le Président, je comprends la justification de votre remarque mais quand une entité doit élire un commissaire aux comptes, la loi impose que ce soit pour 6 ans. Le mandat du commissaire aux comptes, de par la loi, est de 6 ans. Voilà ce que je voulais préciser.

M. Arnaud DOUDET

M. KODJABACHIAN nous avons pris note de vos remarques.

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote sur l'approbation du budget prévisionnel.

Approuvez-vous la nomination du Commissaire aux Comptes pour la durée du mandat de six ans ?

Si vous êtes pour, tapez 1, si vous êtes contre, tapez 2

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

1/A. Oui	942	64,48%
2/B. Non	519	35,52%
Voté	1461	100,00%

La nomination du Commissaire aux Comptes du Cabinet Axiome est approuvée à 64,48 % des voix.

### **3. Dispositions financières 2024/2025 – licences**

Nous allons faire un point sur les dispositions financières même si elles n'ont pas besoin d'être votées en AG. Comme annoncé sur les différentes réunions licences dans chaque territoire, nous avons changé d'assureur suite à la cessation des activités de la MDS.

Nous avons interrogé plusieurs compagnies d'assurance et négocié un contrat pour vous, pour que l'ensemble de nos licenciés puisse prétendre, à minima, à des garanties équivalentes. Nous avons donc choisi de travailler avec Generali, via le courtier Helmett, qui nous a donné de nombreuses garanties car ils avaient déjà l'expérience de ce contrat avec d'autres Ligues ; 10 Ligues sur 13 ont souscrit un contrat avec eux pour les saisons à venir.

Même si nous avons fortement négocié, la tarification va changer. Le Comité de Direction a donc voté une augmentation de 1 € sur la tarification licences qui viendra couvrir l'augmentation du nouveau contrat licence avec Générali.

Nouvelle grille de tarification des licences qui sera appliquée saison 2024/2025

Catégorie	Tarif 2023/2024	Tarif 2024/2025
<b>U6/U9 (F)</b>	13,00 €	<b>14,00 €</b>
<b>U10/U11 (F)</b>	16,50 €	<b>17,50 €</b>
<b>U12/U13 (F)</b>	17,00 €	<b>18,00 €</b>
<b>U14/U15 (F)</b>	19,50 €	<b>20,50 €</b>
<b>U16/U17 (F)</b>	19,50 €	<b>20,50 €</b>
<b>U18/U19 (F)</b>	24,50 €	<b>25,50 €</b>
<b>Seniors (F)</b>	25,00 €	<b>26,00 €</b>
<b>Dirigeant, animateur et Educateur Fédéral (F)</b>	20,00 €	<b>21,00 €</b>
<b>Technique Régional (F)</b>	62,00 €	<b>63,00 €</b>
<b>Volontaire (F)</b>	18,00€	<b>19,00 €</b>
<b>Foot Loisirs (F)</b>	12,50 €	<b>13,50 €</b>
<b>Arbitre (F)</b>	15,00 €	<b>16,00 €</b>
<b>Santé (F)</b>	Nouveauté	<b>10,00 €</b>

Il est à noter une nouvelle licence « licence santé » créée nouvellement par la F.F.F.

Tous les autres tarifs de la Ligue restent inchangés pour la saison prochaine à part cette augmentation de 1 euro.

#### M. Guillaume DUPUIS

Bonjour à tous, je suis M. Guillaume DUPUIS, membre du Comité de Direction du District de Provence. Vous parlez d'assurance, c'est un sujet qui me tient à cœur et que j'ai la chance de bien connaître puisque je suis assureur depuis 20 ans au sein de l'AXA, nous n'avons pas été consultés mais ce n'est pas le sujet.

Ce que je souhaitais, ce que j'avais demandé lorsque l'on s'était rencontré, c'était de me communiquer le résultat des sinistralités du contrat d'assurance de la LMF, notamment concernant la MDS.

Vous dites que les résultats sont mauvais, ce que je souhaiterais c'est que vous présentiez les résultats techniques de la LMF qui peuvent justifier une telle augmentation, soit 20 %.

#### M. Arnaud DOUDET

Je ne suis pas en mesure de vous les présenter aujourd'hui mais je serai heureux de vous les présenter à la Ligue puisque nous avons les rapports de sinistralités en main. Les tarifs de la MDS étaient plus bas effectivement mais leur cessation d'activités démontre peut-être qu'ils n'étaient pas assez élevés et hors marché.

Pour vous rassurer, nous avons fait les appels d'offre sur les grandes compagnies (Allianz, MMA, WtW) qui ont des savoirs faire sur des assurances fédérales. Sur les 3 propositions réceptionnées, nous avons négocié fortement pour avoir des tarifs compétitifs qui rentre dans le marché. Il rappelle également que les tarifs ne dépendent pas que du taux de sinistralité qui n'est pas forcément mauvais pour notre Ligue.

#### M. Guillaume DUPUIS

L'information aurait dû être publiée et communiquée aux clubs. Le relevé de la sinistralité précise la fréquence et le montant des sinistres payés pour l'ensemble des sinistres relevant de la LMF.

L'assurance est assez floue puisque s'il y a des garanties de la vie, tous les jeunes sont déjà assurés via le contrat d'habitation, la mutuelle, la garantie scolaire donc, je serai curieux de voir la fréquence de sinistralité sur ces contrats. Aujourd'hui, vous proposez un tarif à 3,44 €/ licence ; la Ligue de Haut de France est à 2,08 €. D'autre part, je ne comprends pas pourquoi le courtier reverse une subvention de 70 000 €. Pourquoi augmenter l'assurance de 60 000 € pour reverser 70 000 € ? Ce courtier n'a pas à supporter la sinistralité passée.

#### M. Arnaud DOUDET

Il faut comparer en fonction des Ligues et du nombre de licenciés. La volumétrie des Licences permet de lisser les risques, il est donc difficile de comparer des Ligues entre elle, les niveaux de garantie n'étant pas forcément les mêmes et le poids de l'histoire non plus. D'autre part, il ne s'agit pas de 70 000 € mais d'un partenariat de 60 000 €. Nous avons fait une étude comparative avec toutes les autres Ligues et de nombreuses ont un tarif plus élevé.

## VII. MODIFICATIONS DES TEXTES DE LA LMF

#### M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Je vais vous présenter les quelques modifications des textes que nous vous proposons avant de céder la parole à Nicolas DUBOIS, notre Directeur Technique Régional, qui vous présentera le projet de réforme des Championnats Régionaux U15 F et U18F mais aussi la réforme des championnats U14.

Je vous présente les modifications votées par le Comité de Direction en date du 21 mai 2024 (PV n° 22) et lors des assemblées générales d'hiver du 16.12.2023 et d'été de la F.F.F. du 08.06.2024.

Ces modifications n'amènent pas de votre de notre AG.

### **1. Présentation des modifications règlementaires par le Comité de Direction et la F.F.F**

#### **◆ Modification du Règlement R1 F - Article 23-2**

Il est désormais prévu que le paiement des délégués reviendra à la charge des clubs R1 F afin d'harmoniser les règlements seniors masculins et féminines.

#### **◆ Modification du règlement R1 Futsal et U 18 Futsal - Articles 9 et 10**

Il a été décidé, suite à la demande des clubs, d'autoriser la numérotation des maillots de 1 à 12, comme cela se passe dans les faits.

#### ◆ Modification du Règlement U 20 - Article 6

L'article a été modifié afin de préciser le déroulé de l'issue des rencontres en phase finale, dans l'hypothèse d'un résultat nul : l'épreuve des tirs au but.

#### ◆ Modifications des Règlements Régionaux et du Permis de conduire une équipe de jeunes – Obligations de diplômes

Le Comité de Direction a acté la modification des obligations de diplôme pour encadrer nos différentes catégories de championnat. Je laisse le Directeur Technique Régional vous détailler ces obligations et les raisons de ces modifications.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>U14</b>	CFF2 ou CFI U14-U19 (c)	DF Coach JEUNES	<b>BMF</b> ou DF Coach JEUNES	<b>BMF</b> ou DF Coach JEUNES
<b>U15</b>	CFF2 ou CFI U14-U19 (c)	DF Coach JEUNES	DF Coach JEUNES	<b>BMF</b> ou DF Coach JEUNES
<b>U16</b>	CFF3 ou CFI U14-U19 (c)	DF Coach JEUNES <u>ou</u> DF Coach SENIORS	<b>BMF</b> ou DF Coach JEUNES	<b>BMF</b> ou DF Coach JEUNES
<b>U17</b>	CFF3 ou CFI U14-U19 (c)		DF Coach JEUNES	<b>BMF</b> ou DF Coach JEUNES
<b>U18</b>	CFF3 ou CFI U14-U19 (c)		<b>BMF</b> ou DF Coach JEUNES	<b>BMF</b> ou DF Coach JEUNES
<b>U20</b>	CFF3 ou CFI Seniors (c) <u>ou</u> CFI U14-U19 (c)		DF Coach JEUNES <u>ou</u> DF Coach SENIORS	<b>BMF</b> ou DF Coach JEUNES <u>ou</u> DF Coach SENIORS
<b>SENIORS</b>	<b>R1, R2 : BEF</b>	<b>R1, R2 : BEF</b> <b>R3 : BMF</b> <u>ou</u> DF Coach SENIORS	<b>R1, R2 : BEF</b> <b>R3 : BMF</b> <u>ou</u> DF Coach SENIORS	<b>R1, R2 : BEF</b> <b>R3 : BMF</b> <u>ou</u> DF Coach SENIORS
<b>U15 FEMININES</b>		CFF2 ou CFI U14-U19 (c)	DF Coach JEUNES	<b>BMF</b> ou DF Coach JEUNES
<b>U18 FEMININES</b>	CFF3 ou CFI U14-U19 (c)	DF Coach JEUNES <u>ou</u> DF Coach SENIORS	<b>BMF</b> ou DF Coach JEUNES	<b>BMF</b> ou DF Coach JEUNES
<b>SENIORS FEMININES</b>	<b>BMF</b>	<b>BMF</b> <u>ou</u> DF Coach SENIORS	<b>BMF</b> <u>ou</u> DF Coach SENIORS	<b>BMF</b> <u>ou</u> DF Coach SENIORS
<b>U18 FUTSAL</b>	<b>BMF Futsal</b> ou CFF Futsal Base (c) / CFI Futsal (c)	<b>BMF Futsal</b> ou CFF Futsal Base (c) / CFI Futsal (c)	<b>BMF Futsal</b> ou CFF Futsal Base (c) / CFI Futsal (c)	<b>BMF Futsal</b> ou CFF Futsal Base (c) / CFI Futsal (c)
<b>SENIORS</b>	CFF Futsal Base (c) ou le CFI Futsal (c)	<b>BMF Futsal</b> <u>ou</u> CFF Futsal Base (c) / CFI Futsal (c)	<b>BMF Futsal</b> ou CFF Futsal Base (c) / CFI Futsal (c)	<b>BMF Futsal</b> ou CFF Futsal Base (c) / CFI Futsal (c)

\*(c) Certifié

#### M. Nicolas DUBOIS, DTR

Concernant les obligations d'encadrement liées à nos équipes régionales, les évolutions sont principalement la conséquence de la réforme récente de la filière de formation fédérale des éducateurs.

La filière de formations bénévoles est désormais bien dissociée de la formation professionnelle et il n'existe plus de porosité, d'équivalence entre les deux filières.

Avec la volonté de favoriser l'employabilité dans la filière professionnelle et de valoriser la montée en compétences pour la filière de formations bénévoles.

On retrouve donc nos projections concernant les obligations d'encadrement dans ce tableau sur les prochaines saisons avec la volonté de ne pas imposer trop de contraintes à nos clubs et éducateurs de

manière urgente. Les CFF présents sur l'ancien PCEJ disparaissent au profit de Diplôme Fédéraux Coach Jeunes ou Seniors. L'obligation de BMF à partir de la saison 2025/2026 s'accompagne forcément de la possibilité pour l'éducateur d'avoir seulement un diplôme fédéral. La volonté est de ne pas pénaliser les éducateurs/éducatrices investis dans les clubs qui ont un autre emploi et qui donnent de leur temps et leurs compétences pour encadrer les jeunes.

Pour rappel, un éducateur peut obtenir le DF Coach Jeunes ou Seniors en suivant une seule journée de formation complémentaire s'il est déjà titulaire du CFF2 ou CFF3. Ces formations ont même été organisées en lien avec les journées obligatoires du PCEJ la saison dernière.

Il est souligné que sur les 187 éducateurs qui ont assisté à ces journées PCEJ et qui encadrent nos équipes de jeunes 144 sont titulaires du BMF au minimum et répondent donc déjà aux obligations présentées.

Pour finir, les projections ont été décidées en référence aux anciens CFF. C'est pour cela que pour les catégories U16 à U20, on retrouve la possibilité d'avoir le DF Coach Jeunes ou Seniors puisque la saison précédente ces catégories étaient encadrées par un CFF3 minimum. CFF3 + journée complémentaire = DF Coach Seniors.

Ensuite, à partir de la saison 2025/2026, les DF correspondront à la catégorie encadrée.

Pour la saison 2025/2026, le BMF sera orienté sur les catégories suivantes : U14, U16, U18 et seniors R3 et U18 et seniors R1 féminine, puisqu'en cas de montée au niveau supérieur, c'est le BEF qui est demandé par exemple en U17 et U19 nationaux ou en seniors R2. L'éducateur responsable de la montée de son équipe dans ces catégories doit, en effet, au minimum avoir un diplôme d'écart avec le niveau de diplôme requis par le Statut des Éducateurs et Entraîneurs de Football. Pour ce qui est des U14, la réflexion s'est portée sur le fait que nous souhaitons des éducateurs face à nos jeunes qui découvrent le football à 11.

#### ◆ **Modification du Règlement du Challenge de la Sportive – Article 2**

Dans le règlement du Challenge de la Sportivité, ont été ajoutés les deux nouveaux championnats, dont la création a été approuvée lors de AG d'Hiver : le championnat U15 F et le championnat R3.

#### ◆ **Modification des Statuts de la Ligue – Articles 8, 12, 13, 15**

Lors de son Assemblée Générale d'Hiver, la F.F.F. a modifié les statuts types. Il s'agit ainsi d'une mise en conformité avec nos statuts, avec notamment :

- un ajout dans l'objet de la Ligue
- la limitation du nombre de mandats du Président de la Ligue
- la parité au sein du C.D. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2028
- ainsi que d'autres dispositions visant à préciser ou clarifier certains droits et obligations.

#### ◆ **Modification du Règlement d'Administration Générale – Articles 31, 32, 36, 59, 66, 67, 68**

- **Articles 31 et 32**

*Création de la Licence FOOT SANTE : Pour exercer uniquement le Foot en marchant, FitFoot et GolfFoot.*

- **Article 36**

*Licences : Redéfinir la notion de qualification et la distinguer de la notion de participation.*

- [Articles 59, 66, 67, 68](#)

*Participation, Mutation, joueurs mutés supplémentaires, équipe supérieure  
Tenir compte des catégories Féminines, et U18 FUTSAL.*

- [Article 63](#)

*La demande de double surclassement peut être effectuée par un médecin du sport*

- [Article 84](#)

*Précision sur la notion de « très jeune arbitre » : l'intéressé devra avoir atteint l'âge de 13 ans au jour où il débute la Formation Initiale en Arbitrage*

Passons maintenant aux propositions de modifications de textes soumis à votre approbation

## **2. Proposition des modifications de textes de la compétence de l'Assemblée Générale**

### **◆ Modification du Règlement d'Administration Générale**

Il est proposé deux modifications au sein du Règlement d'Administration Générale de la Ligue

- **Article 61 : librairie**

Il est proposé d'adopter la même rédaction que sur le règlement U20 R quant à la participation dans une catégorie d'âge inférieure

~~1-~~ Ne peut entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat régional ou de District U19 ou U20, ~~un~~ **tout** licencié ~~U20~~ ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de toutes compétitions avec l'une des équipes Senior de son club.

- **Article 70 : librairie**

Il est proposé de préciser que l'amende infligée en cas de forfait général au cours des cinq dernières journées de compétitions régionales sera doublée

Lors des cinq dernières rencontres des compétitions officielles organisées par la LMF, l'équipe ayant déclaré forfait verra son total diminué de deux points par forfait enregistré.

***Le montant de l'amende sera doublé en cas de forfait ou de forfait général déclaré au cours des cinq dernières journées du championnat.***

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote de ces 2 articles

Si vous approuvez les modifications des Articles 61 et 70 ? tapez 1, si non, tapez 2

Le vote est ouvert

Le vote est fermé

1/A. Oui	1128	79,60%
2/B. Non	289	20,40%
Voté	1417	100,00%

→ Ces modifications sont adoptées à 79,60 % des voix

Date d'effet : saison 2024/2025

### **◆ Modification du Règlement R1 Futsal**

Il est proposé une précision réglementaire, relative à l'accession en Championnat R1 FUTSAL, lorsque seules 4 équipes de districts participent au barrage d'accession

● **Article 3 – Système de l'épreuve**

Les 5 équipes désignées par les District ainsi que l'équipe du championnat R1 FUTSAL, prévue par le tableau analytique de l'article 4 du présent règlement, disputent le barrage pour l'accession par matchs aller-retour.

Les rencontres seront déterminées par tirage au sort effectué par la Commission d'Organisation.

1. Au cas où une équipe de District refuserait de participer au barrage, l'équipe du championnat R1 FUTSAL désignée par le tableau analytique comme barragiste sera maintenue. Les quatre équipes de district restantes disputeront le barrage en match aller-retour **et seules les deux équipes vainqueurs accéderont en Championnat R1 Futsal la saison suivante.**

Dans l'hypothèse, où seuls trois Districts proposeraient une équipe, ces dernières seront automatiquement désignées comme accédantes en Championnat R1 Futsal la saison suivante, sans que les barrages d'accession ne se déroulent.

2. Le barrage d'accession sous forme de match aller-retour se disputera sans application de la règle de l'avantage lié aux buts à l'extérieur.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées par l'épreuve des coups de pied au but.

Si vous approuvez la modification de l'article 3 de l'annexe 1 du CR Futsal ? tapez 1, si non, tapez 2

Le vote est ouvert

Le vote est fermé

1/A. Oui	1099	75,90%
2/B. Non	349	24,10%
Voté	1448	100,00%

→ Cette modification est adoptée à 75,90 % des voix

Date d'effet : saison 2024/2025

**M. Noël MANNINO, Secrétaire Général**

Je laisse la parole à Nicolas DUBOIS, notre DTR, afin de vous présenter le résultat de nos séminaires organisés au cours de la saison, en concertation avec les clubs, Districts, élus et salariés, concernant les modalités d'accessions en championnat U15 F, U18 F et U14.

**M. Nicolas DUBOIS, D.T.R.**

Comme l'a précisé le secrétaire général, les réformes qui vont vous être proposées au vote aujourd'hui ont fait l'objet de nombreuses consultations, concertations et modifications tout au long de la saison.

En début de saison, les éléments ont été présentés auprès de 200 éducateurs présents sur les réunions du PCEJ. Tout au long de la saison, ce projet a été discuté avec les éducateurs BEF et BMF et sur les différentes Formations Continues Professionnelles. Enfin, au printemps, un séminaire des compétitions a réuni les élus, directeurs, membres de commissions et conseillers techniques de chaque District pour valider ou amender ces propositions.

- Championnat U15RF

Pour rappel, et puisque ce championnat U15R F est une création, il avait été voté en AG d'hiver la mise en place d'un championnat à 12 clubs sur la base d'un cahier des charges regroupant des critères de structuration et sportif. Avec la volonté d'avoir au minimum une équipe de chaque District dans ce championnat à sa création. Notamment pour favoriser le développement de la pratique féminine sur l'ensemble du territoire.

Ce qui avait été laissé en suspens lors de cette dernière AG étaient les modalités d'accessions des équipes à l'issue de chaque saison sportive. Après discussion, voici la proposition retenue. Elle a pour objectif de garder une cohérence par rapport à ce qui est appliquée en seniors R1F dans le but de faciliter la compréhension des clubs notamment.

Ainsi, l'accession dans le championnat U15R F sera soumis à des barrages composés des équipes classées 1ères de chaque championnat de District et du 10<sup>ème</sup> du championnat U15R F. Dans le cas, où chacun des Districts ne pourraient organiser de championnat, il est noté au règlement qu'un championnat interdistricts pourrait fournir 2 participants aux barrages. Les deux équipes classées premières.

A l'issue de ces barrages d'accession, les 3 équipes victorieuses accèdent en U15R F. Les 3 équipes perdantes descendent en championnats de Districts. Ce qui fait 2 à 3 accessions en fonction de la victoire ou non du 10<sup>ème</sup> de U15R F dans le cadre des barrages. Idem pour les descentes.

#### ◆ **Modification au Règlement U15R F**

Il est proposé d'insérer dans le règlement du Championnat Régional U15F, les modalités de participation et d'accession à partir de la saison 2025/2026.

##### ● **Article 4 – Principes Généraux relatifs à la composition du championnat[...]**

QUALIFICATION EN CHAMPIONNAT RÉGIONAL U15 F :

***Seront qualifiées en CR U15F à compter de la saison 2025/2026 :***

- ***Les 9 équipes classées jusqu'à la 9<sup>ème</sup> place incluse ;***
- ***L'équipe classée 10<sup>ème</sup> sous réserve d'avoir été dispensée du barrage d'accession conformément au tableau analytique prévu à l'article 5.***
- ***Les deux ou trois équipes vainqueurs des barrages d'accessions, conformément au tableau analytique prévu à l'article 5.***
- ***Le cas échéant, les équipes nécessaires pour atteindre le nombre de 12 équipes issues du Championnat U15F R en application de l'article 49 du Règlement d'Administration Générale de la Ligue ;***

***Au cas où l'un des clubs qualifiés à l'issue des barrages d'accession refuserait de monter en CR U15 F, le club vaincu lors de la double confrontation aller-retour sera repêché pour maintenir l'effectif à 12 clubs.***

***Une équipe ne peut participer au barrage d'accession en CR U15 F si une équipe supérieure de ce club est déjà qualifiée dans cette compétition.***

***Une équipe rétrogradant du Championnat U15 F R ne pourra être remplacée par une équipe du même club à raison du classement de cette dernière en compétition de District.***

***Dans tous les cas où l'effectif risquerait d'être inférieur à 12 et où cette vacance ne pourrait être comblée en application des dispositions du paragraphe 2 du présent article, il serait procédé au repêchage des clubs relégués en suivant l'ordre du classement.***

#### **1. RELÉGATIONS**

Seront relégués à l'issue de la saison 2024/2025 :

*A l'issue de la saison si trois, quatre ou cinq championnats départementaux/interdépartementaux U15 F sont organisés, les 2 équipes classées aux 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> places du Championnat Régional U15 F seront reléguées en Championnat Départemental et l'équipe classée 10<sup>ème</sup> du CR U15 F participera au barrage d'accession, conformément au tableau analytique prévu à l'article 5 du présent règlement.*

*Si un seul, ou deux championnat(s) départemental(ux)/interdépartemental(ux) est/sont organisé(s), les équipes classées aux 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> places du Championnat Régional U15 F seront reléguées en Championnat Départemental.*

L'équipe classée dernière de son groupe (ou de son championnat) est reléguée sans possibilité de repêchage.

Les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un forfait général ne sont pas repêchées

#### ● Article 5 – Barrage régional d'accession

*Les barrages d'accession opposeront 4 ou 6 clubs conformément au tableau analytique ci-dessous.*

*Ils se dérouleront selon les règles du football à 11 par un barrage d'accession en match aller-retour dont le règlement est précisé à l'annexe 1 du présent règlement.*

*Le club ayant confirmé son engagement qui ne participe pas au barrage Régional d'Accession dans son intégralité sera interdit de participer audit barrage la saison suivante et sanctionné d'une amende dont le montant est fixé par les dispositions financières annexées au Règlement d'Administration Générale de la LMF.*

*Conformément à l'article 4 du présent règlement, dans l'hypothèse où un seul championnat départemental/interdépartemental est organisé, les deux premières équipes dudit championnat, accéderont, sans que des barrages d'accession ne se déroulent.*

	Nombre de championnats (inter)départementaux U15 F	Qualification en C.R. U15 F après barrages	Descentes directes en Départemental 1	Clubs maintenus	Barragiste régional	Effectif Total
1 <sup>er</sup> cas	1	2	2	10	/	12
2 <sup>ème</sup> cas	2	2	2	10	/	12
3 <sup>ème</sup> cas	3	3	2	9	10 <sup>ème</sup>	12
4 <sup>ème</sup> cas	4	3	2	9	10 <sup>ème</sup>	12
5 <sup>ème</sup> cas	5	3	2	9	10 <sup>ème</sup>	12

### Annexe 1 au règlement U15 F R – Dossier d'entrée 2024/2025 Plateau Régional d'Accession en Championnat Régional U15 F

#### **PRÉAMBULE –**

*La présente annexe fait partie intégrante du Règlement U15 F R.*

#### **ARTICLE 1 –**

1. *La Ligue Méditerranée organise le barrage régional d'accession en U15 F R pour les meilleurs clubs de Districts.*

*Dans l'hypothèse où deux championnats départementaux/interdépartementaux seraient organisés sur le territoire de la Ligue Méditerranée, les deux clubs classés aux deux premières places des deux championnats, participeront au barrage.*

*Dans l'hypothèse où trois championnats départementaux/interdépartementaux seraient organisés sur le territoire de la Ligue Méditerranée, participeront aux barrages :*

- *les trois clubs classés premiers de chacun des championnats*
- *le premier club issu du championnat U15 FR relégable.*
- *Les deux clubs classés second des championnats interdépartementaux. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas de championnat interdépartemental, les deux meilleurs clubs classés second, au regard de l'article 49 du Règlement d'Administration Générale.*

*Dans l'hypothèse où quatre championnats départementaux /interdépartementaux seraient organisés sur le territoire de la Ligue Méditerranée, participeront aux barrages :*

- *les quatre clubs classés premiers de chacun des championnats participeront au barrage.*
- *le premier club issu du championnat U15 FR relégable.*
- *Le club classé second du championnat interdépartemental. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas de championnat interdépartemental, le meilleur club classé second, au regard de l'article 49 du Règlement d'Administration Générale.*

*Dans l'hypothèse où cinq championnats départementaux seraient organisés sur le territoire de la Ligue Méditerranée, les cinq clubs classés premiers de chacun des championnats ainsi que le premier club issu du championnat U15 FR relégable, participeront au barrage.*

2. *Les Championnats de niveau supérieur des Districts doivent se terminer à une date déterminée par la Commission d'Organisation. Les Districts désignent le club ou les clubs ayant obtenu le meilleur classement au terme de leur épreuve de niveau supérieur pour participer au barrage Régional d'Accession en U15 F R.*

*A défaut du respect de cette date limite, quel que soit le motif invoqué, aucun club du district concerné n'est éligible pour participer à cette compétition.*

3. *Un club désirant participer au barrage d'accession en U15 F R devra disposer d'au moins six jeunes licenciées (U6F à U11F), le constat définitif du respect du critère étant arrêté le 30 avril.*
4. *Seuls sont autorisés à participer au barrage d'accession en U15 F R les clubs classés 1<sup>ers</sup> ou suivants dans l'ordre du classement au terme de la compétition supérieure de District si le premier n'est pas en situation au regard des critères définis à l'alinéa 3 ou pour tout autre motif notamment disciplinaire. Ce club doit être désigné dans son District impérativement avant la date limite imposée par la Commission d'organisation.*
5. *Les équipes vainqueurs des confrontations aller-retour du barrage accèdent au Championnat U15F R la saison suivante.*  
*Au cas où l'un des clubs qualifiés à l'issue de ces barrages refuserait de monter en U15 F R, le club vaincu lors de la double confrontation aller-retour sera repêché pour maintenir l'effectif à 12 clubs.*

## **ARTICLE 2 – ORGANISATION**

*La Commission Régionale des Activités Sportives de la Ligue Méditerranée est chargée de l'élaboration du calendrier, de l'organisation et de l'administration des barrages d'accession.*

### **ARTICLE 3 – SYSTÈME DE L'ÉPREUVE**

*Les barrages d'accèsion se disputent par matchs aller-retour.*

*Dans l'hypothèse où deux championnats départementaux/interdépartementaux seraient organisés sur le territoire de la Ligue Méditerranée, les rencontres seront déterminées par le système de croisement : Le premier rencontre le second de l'autre championnat.*

*Dans l'hypothèse où trois, quatre ou cinq championnats départementaux/interdépartementaux seraient organisés sur le territoire de la Ligue Méditerranée, les rencontres seront déterminées par tirage au sort effectué par la Commission d'Organisation.*

*Le barrage d'accèsion sous forme de match aller-retour se disputera sans application de la règle de l'avantage liée aux buts à l'extérieur, et sans prolongations.*

*En cas d'égalité, les équipes seront départagées par l'épreuve des coups de pied au but.*

### **ARTICLE 4 – COMPOSITION DES ÉQUIPES**

*Les équipes seront composées de 14 joueuses au maximum (11 titulaires et 3 remplaçantes) et durant l'épreuve le remplacement permanent sera autorisé.*

### **ARTICLE 5 – DURÉE DES RENCONTRES**

*Un match dure 80 minutes, deux périodes de 40 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes.*

### **ARTICLE 6 – QUALIFICATION DES JOUEUSES**

*Pourront participer au plateau régional toutes les joueuses régulièrement qualifiées à leur club à la date de la compétition dans le respect des dispositions des règlements généraux de la F.F.F.*

*Les clubs pourront utiliser le nombre de joueuses mutées auxquels ils avaient droit dans leur compétition de District.*

*Les dispositions de l'article 16 du Règlement du Championnat Régional U15 Féminin s'appliquent dans leur intégralité au plateau régional d'accèsion.*

*Conformément à l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F., ne pourront participer au barrage d'accèsion, plus de trois joueuses ayant effectivement joué au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales ou régionales, avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national ou régional.*

### **ARTICLE 7 – EQUIPEMENT**

*Chaque équipe est invitée à se munir de deux jeux de maillots de couleurs différentes.*

*Les équipes fourniront les ballons qui seront de taille 5.*

### **ARTICLE 8 – ARBITRES**

*Les rencontres seront dirigées par des arbitres officiels désignés par la Ligue Méditerranée.*

*Les frais d'arbitrage seront répartis entre les clubs participants qui les verseront à la Ligue.*

### **ARTICLE 9 – RÈGLEMENT DES LITIGES**

*Les litiges susceptibles d'intervenir à l'occasion du plateau régional seront réglés conformément aux règlements de la Ligue Méditerranée.*

#### **◆ Modification au Règlement de la Coupe Méditerranée U15 F**

Il est proposé une mise à jour des engagements et participations à la Coupe Méditerranée U18 F et U15 F, au regard de la réforme des Championnats Régionaux Jeunes Féminins.

- Article 1 – Engagement

La Ligue Méditerranée de Football (LMF) organise en catégorie U15 Féminine une Coupe Méditerranée U15 F ouverte à l'ensemble des clubs appartenant à la catégorie.

***L'engagement des équipes évoluant en Championnat U15 F Régional s'effectue automatiquement et sans droit d'engagement.***

L'engagement des **autres** équipes s'effectue à la demande des clubs méditerranéens souhaitant participer à la compétition et sans droit d'engagement.

Approuvez-vous les modifications aux règlements du Championnat Régional U15 F des articles 4, 5 et de l'Annexe 1 du Règlement du Championnat, ainsi que de l'article 1 du Règlement de la Coupe Méditerranée U15 F ? tapez 1, si non, tapez 2

Le vote est ouvert

Le vote est fermé

1/A. Oui	962	74,57%
2/B. Non	328	25,43%
Voté	1290	100,00%

→ Ces modifications sont adoptées à 74,57 % des voix

Date d'effet : saison 2024/2025

### **M. Nicolas DUBOIS, D.T.R.**

#### **Championnat U18 F**

Le principe est le même en ce qui concerne le championnat U18R F avec toujours la volonté de cohérence dans l'architecture de nos championnats régionaux féminins. Seulement pour cette catégorie, il est nécessaire d'anticiper les possibles montées ou descentes de championnat U19 nationaux.

Pour cela, il est possible que le 9<sup>ème</sup> du championnat U18R F participent aux barrages en cas de non-accession au championnat U19 national et de descente d'un club de la région en U19 national.

Pour le reste, le principe reste le même que sur le championnat U15R F.

#### **◆ Modification au Règlement U18R F**

Il est proposé d'insérer dans le règlement du Championnat Régional U18F, les modalités de participation et d'accession à partir de la saison 2025/2026.

- Article 1 – Principes généraux relatifs à la composition du championnat [...]

Qualification en Championnat Régional U18 F

Seront qualifiées en CR U18 F pour les saisons suivantes :

- ***Les 9 équipes classées jusqu'à la 9<sup>ème</sup> place incluse ;***
- ***L'équipe classée 10<sup>ème</sup> sous réserve d'avoir été dispensée du barrage d'accession conformément au tableau analytique prévu à l'article 5.***
- ***Les deux ou trois équipes vainqueurs des barrages d'accessions, conformément au tableau analytique prévu à l'article 5.***

- *Le cas échéant, les équipes nécessaires pour atteindre le nombre de 12 équipes issues du Championnat U18F R en application de l'article 49 du Règlement d'Administration Générale de la Ligue ;*

*Dans l'hypothèse de descentes du CNF U19 vers le CR U18 F, il y aura lieu de se référer au tableau analytique prévu à l'article 5, pour la participation au barrage régional ainsi que le nombre de rétrogradations en championnat départemental.*

*Au cas où l'un des clubs qualifiés à l'issue des barrages d'accession refuserait de monter en CR U18 F, le club vaincu lors de la double confrontation aller-retour sera repêché pour maintenir l'effectif à 12 clubs.*

*Une équipe ne peut participer au barrage d'accession en CR U18 F si une équipe supérieure de ce club est déjà qualifiée dans cette compétition.*

*Dans tous les cas où l'effectif risquerait d'être inférieur à 12 et où cette vacance ne pourrait être comblée en application des dispositions du paragraphe 2 du présent article, il serait procédé au repêchage des clubs relégués en suivant l'ordre du classement.*

~~Une équipe ne peut accéder de District en CR U18 F si une équipe supérieure de ce club est déjà qualifiée dans cette compétition.~~

Une équipe rétrogradant du Championnat CR U18 F ne pourra être remplacée par une équipe du même club à raison du classement de cette dernière en compétition de District.

Si l'équipe supérieure d'un club rétrograde d'un championnat national en CR U18 F, l'équipe inférieure de ce club opérant dans cette compétition rétrograde obligatoirement en championnat de District.

## **2. RELÉGATIONS**

A l'issue de la saison 2023/2024, les 2 équipes classées aux 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> places du Championnat U18F R1 seront reléguées en Championnat Départemental.

~~Seront relégués à l'issue de la saison 2024/2025 :~~

*A l'issue de la saison si trois, quatre ou cinq championnats départementaux/interdépartementaux U18 F sont organisés, les 2 équipes classées aux 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> places du Championnat Régional U18 F seront reléguées en Championnat Départemental et l'équipe classée 10<sup>ème</sup> du CR U18 F participera au barrage d'accession, conformément au tableau analytique prévu à l'article 5 du présent règlement.*

*Si un seul, ou deux championnat(s) départemental(ux)/interdépartemental(ux) est/sont organisé(s), les équipes classées aux 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> places du Championnat Régional U18 F seront reléguées en Championnat Départemental.*

L'équipe classée dernière de son groupe (ou de son championnat) est reléguée sans possibilité de repêchage.

Les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un forfait général ne sont pas repêchées.

### **Article 5 – Barrage régional d'accession**

*Les barrages d'accession opposeront 4 ou 6 clubs conformément au tableau analytique ci-dessous.*

*Ils se dérouleront selon les règles du football à 11 par un barrage d'accession en match aller-retour dont le règlement est précisé à l'annexe 1 du présent règlement.*

*Le club ayant confirmé son engagement qui ne participe pas au barrage Régional d'Accession dans son intégralité sera interdit de participer audit barrage la saison suivante et sanctionné d'une*

*amende dont le montant est fixé par les dispositions financières annexées au Règlement d'Administration Générale de la LMF.*

*Conformément à l'article 4 du présent règlement, dans l'hypothèse où un seul championnat départemental/interdépartemental est organisé, les deux premières équipes dudit championnat, accéderont, sans que des barrages d'accession ne se déroulent.*

	Descente du CNF U19	Descentes directes en Départemental	Clubs maintenus	Nombre de championnats (inter)départementaux U18 F	Qualification en C.R. U18 F	Barragiste régional	Si montée en CNF U19, repêchage	Effectif Total
1 <sup>er</sup> cas	0	2	10	1 ou 2	2	/	11 <sup>ème</sup>	12
2 <sup>ème</sup> cas	1	3	9	1 ou 2	2	/	10 <sup>ème</sup>	12
3 <sup>ème</sup> cas	2	4	8	1 ou 2	2	/	9 <sup>ème</sup>	12
4 <sup>ème</sup> cas	3	5	7	1 ou 2	2	/	8 <sup>ème</sup>	12
5 <sup>ème</sup> cas	0	2	9	3, 4 ou 5	3	10 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup> ou 11 <sup>ème</sup>	12
6 <sup>ème</sup> cas	1	3	8	3, 4 ou 5	3	9 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup> ou 10 <sup>ème</sup>	12
7 <sup>ème</sup> cas	2	4	7	3, 4 ou 5	3	8 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup> ou 9 <sup>ème</sup>	12
8 <sup>ème</sup> cas	3	5	6	3, 4 ou 5	3	7 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup> ou 8 <sup>ème</sup>	12

## Annexe 1 au règlement U18 F R - Plateau Régional d'Accession en Championnat Régional U18 F

### **PRÉAMBULE**

*La présente annexe fait partie intégrante du Règlement U18 F R.*

### **ARTICLE 1**

**1. La Ligue Méditerranée organise le barrage régional d'accession en U18 F R pour les meilleurs clubs de Districts.**

*Dans l'hypothèse où deux championnats départementaux/interdépartementaux seraient organisés sur le territoire de la Ligue Méditerranée, les deux clubs classés aux deux premières places des deux championnats, participeront au barrage.*

*Dans l'hypothèse où trois championnats départementaux/interdépartementaux seraient organisés sur le territoire de la Ligue Méditerranée, participeront aux barrages :*

- *les trois clubs classés premiers de chacun des championnats*
- *le premier club issu du championnat U18 FR relégable.*

- *Les deux clubs classés second des championnats interdépartementaux. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas de championnat interdépartemental, les deux meilleurs clubs classés second, au regard de l'article 49 du Règlement d'Administration Générale.*

*Dans l'hypothèse où quatre championnats départementaux /interdépartementaux seraient organisés sur le territoire de la Ligue Méditerranée, participeront aux barrages :*

- *les quatre clubs classés premiers de chacun des championnats participeront au barrage.*
- *le premier club issu du championnat U18 FR relégable.*
- *Le club classé second du championnat interdépartemental. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas de championnat interdépartemental, le meilleur club classé second, au regard de l'article 49 du Règlement d'Administration Générale.*

*Dans l'hypothèse où cinq championnats départementaux seraient organisés sur le territoire de la Ligue Méditerranée, les cinq clubs classés premiers de chacun des championnats ainsi que le premier club issu du championnat U18 FR relégable, participeront au barrage.*

*Dans l'hypothèse de descentes du CNF U19 vers le CR U18 F, il y aura lieu de se référer au tableau analytique prévu à l'article 5, pour la participation au barrage régional ainsi que le nombre de rétrogradations en championnat départemental.*

- 2. Les Championnats de niveau supérieur des Districts doivent se terminer à une date déterminée par la Commission d'Organisation. Les Districts désignent le club ou les clubs ayant obtenu le meilleur classement au terme de leur épreuve de niveau supérieur pour participer au barrage Régional d'Accession en U18 F R.*

*A défaut du respect de cette date limite, quel que soit le motif invoqué, aucun club du district concerné n'est éligible pour participer à cette compétition.*

- 3. Un club désirant participer au barrage d'accession en U18 F R devra disposer d'au moins six jeunes licenciées (U6F à U11F), le constat définitif du respect du critère étant arrêté le 30 avril.*
- 4. Seuls sont autorisés à participer au Plateau d'accession en U18 F R les clubs classés 1<sup>ers</sup> ou suivants dans l'ordre du classement au terme de la compétition supérieure de District si le premier n'est pas en situation au regard des critères définis à l'alinéa 3 ou pour tout autre motif notamment disciplinaire. Ce club doit être désigné dans son District impérativement avant la date limite imposée par la Commission d'organisation.*
- 5. Les équipes vainqueurs des confrontations aller-retour du barrage accèdent au Championnat U18F R la saison suivante.*  
*Au cas où l'un des clubs qualifiés à l'issue de ces barrages refuserait de monter en U18 F R, le club vaincu lors de la double confrontation aller-retour sera repêché pour maintenir l'effectif à 12 clubs.*
- 6. Dans l'hypothèse où un club accéderait en Championnat national U19 F, le club régional ayant participé au barrage sera repêché s'il avait perdu lesdits barrages. Si ce dernier était vainqueur du barrage régional, le premier club relégué du Championnat U18 F R sera repêché.*

## **ARTICLE 2 – ORGANISATION**

*La Commission Régionale des Activités Sportives de la Ligue Méditerranée est chargée de l'élaboration du calendrier, de l'organisation et de l'administration des barrages d'accession.*

### **ARTICLE 3 – SYSTÈME DE L'ÉPREUVE**

*Les barrages d'accession se disputent par matchs aller-retour.*

*Dans l'hypothèse où deux championnats départementaux/interdépartementaux seraient organisés sur le territoire de la Ligue Méditerranée, les rencontres seront déterminées par le système de croisement : Le premier rencontre le second de l'autre championnat.*

*Dans l'hypothèse où trois, quatre ou cinq championnats départementaux/interdépartementaux seraient organisés sur le territoire de la Ligue Méditerranée, les rencontres seront déterminées par tirage au sort effectué par la Commission d'Organisation.*

*Le barrage d'accession sous forme de match aller-retour se disputera sans application de la règle de l'avantage lié aux buts à l'extérieur, et sans prolongations.*

*En cas d'égalité, les équipes seront départagées par l'épreuve des coups de pied au but.*

### **ARTICLE 4 – COMPOSITION DES ÉQUIPES**

*Les équipes seront composées de 14 joueuses au maximum (11 titulaires et 3 remplaçantes) et durant l'épreuve le remplacement permanent sera autorisé.*

### **ARTICLE 5 – DURÉE DES RENCONTRES**

*Un match dure 80 minutes, deux périodes de 40 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes.*

### **ARTICLE 6 – QUALIFICATION DES JOUEUSES**

*Pourront participer au plateau régional toutes les joueuses régulièrement qualifiées à leur club à la date de la compétition dans le respect des dispositions des règlements généraux de la F.F.F.*

*Les clubs pourront utiliser le nombre de joueuses mutées auxquels ils avaient droit dans leur compétition de District.*

*Les dispositions de l'article 16 du Règlement du Championnat Régional U18 Féminin s'appliquent dans leur intégralité au plateau régional d'accession.*

*Conformément à l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F., ne pourront participer au barrage d'accession, plus de trois joueuses ayant effectivement joué au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales ou régionales, avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national ou régional.*

### **ARTICLE 7 – EQUIPEMENT**

*Chaque équipe est invitée à se munir de deux jeux de maillots de couleurs différentes.*

*Les équipes fourniront les ballons qui seront de taille 5.*

### **ARTICLE 8 – ARBITRES**

*Les rencontres seront dirigées par des arbitres officiels désignés par la Ligue Méditerranée.*

*Les frais d'arbitrage seront répartis entre les clubs participants qui les verseront à la Ligue.*

## ARTICLE 9 – RÈGLEMENT DES LITIGES

*Les litiges susceptibles d'intervenir à l'occasion du plateau régional seront réglés conformément aux règlements de la Ligue Méditerranée.*

### ◆ Modification au Règlement de la Coupe Méditerranée U18 R F

Il est proposé une mise à jour des engagements et participations à la Coupe Méditerranée U18 F et U15F, au regard de la réforme des Championnats Régionaux Jeunes Féminins.

#### ● Article 1 – Engagement

La Ligue Méditerranée de Football (LMF) organise en catégorie U18 Féminine une Coupe Méditerranée U18 F ouverte ~~aux équipes évoluant en Championnat U18 F Régional~~ **à l'ensemble des clubs appartenant à la catégorie.**

L'engagement ~~de ces~~ **des équipes évoluant en Championnat U18 F Régional** s'effectue automatiquement et sans droit d'engagement. **L'engagement des autres équipes s'effectue à la demande des clubs méditerranéens souhaitant participer à la compétition et sans droit d'engagement.**

Approuvez-vous les modifications aux règlements du Championnat Régional U18 F des articles 4, 5 et de l'Annexe 1 du Règlement du Championnat, ainsi que de l'article 1 du Règlement de la Coupe Méditerranée U18 F ? tapez 1, si non, tapez 2

Le vote est ouvert

Le vote est fermé

1/A. Oui	1174	80,08%
2/B. Non	292	19,92%
Voté	1466	100,00%

→ Ces modifications sont adoptées à 80,08 % des voix

Date d'effet : saison 2024/2025

### **M. Nicolas DUBOIS, D.T.R.**

L'accession au championnat U14R est un dossier qui s'est révélé au fil des saisons complexes à gérer. Dans un premier temps, le dossier d'accession basé sur la candidature des clubs dans le cadre de critères structurels et sportifs était une bonne idée pour accompagner le développement de nos clubs de jeunes.

Aujourd'hui, on constate que nos clubs sont de mieux en mieux structurés et que les écarts se réduisent sur ce plan. Les différentes difficultés rencontrées dans ce dossier ont également conduit la Ligue à accepter jusqu'à 30 clubs dans ce championnat. Si l'on veut renforcer l'élite et que nos meilleurs jeunes puissent jouer les uns contre les autres c'est certainement trop.

Enfin, l'organisation en 2 phases avec une première phase couperet pour réduire le nombre de clubs sur la seconde partie de saison en U14R1 soumet les joueurs à un enjeu beaucoup trop important dès le début de la découverte du football à 11.

Plusieurs enjeux nous ont donc conduit à vous proposer une autre organisation. D'une part, nous souhaitons harmoniser la pratique U13 dans nos Districts tout en respectant les préconisations fédérales.

Ensuite, maintenant que nos clubs ont appréhendé l'enjeu de la structuration, nous souhaitons valoriser la montée sportive générationnelle sans pour autant abandonner quelques éléments liés à la structuration avec le principe des prérequis d'accession.

Enfin, j'en ai parlé en introduction, nous souhaitons sécuriser davantage la découverte de la pratique à 11 et dégager plus précocement une élite régionale.

### L'organisation

En terme d'organisation, la saison des U13 s'organiserait en 3 phases. Une première phase de football à 8 organisée sous forme de plateaux afin que le maximum d'équipes puisse se confronter. C'est le premier tamis.

Une seconde phase de football à 8 avec des matchs dont les résultats permettraient d'accéder à une poule « Elite » de niveau 1. C'est le second tamis. Après ce brassage, seules les équipes de niveau 1 pourraient participer à la phase d'accession en U14R sous certaines conditions (prérequis d'accessions)

Les équipes seraient ensuite orientées dans chacun des niveaux en fonction de leurs résultats sportifs.

Enfin la 3<sup>ème</sup> phase s'organiserait différemment. Pour les équipes de niveau 1, la phase d'accession s'organiserait autour de match de football à 11. Pourquoi ce choix ? Et bien tout simplement car des études fédérales ont montré que les joueurs de nos meilleurs équipes régionales étaient prêts à basculer ou alterner le football à 8 et à 11 sur la saison des U13.

En ce qui concerne les niveaux suivants, la pratique continuerait à 8 avec des plateaux de découverte du football à 11.

Bien entendu, ces enjeux sportifs pourraient ouvrir à des dérives, notamment en ce qui concerne les mutations. La volonté est donc de contrôler les changements de clubs grâce à des aspects réglementaires mais également d'imposer dans les saisons à venir des frais de mutations dès la catégorie U10.

D'autre part, un joueur qui aurait participé à une phase de brassage dans un club, ne pourrait évoluer dans un autre club sur la phase d'accession.

Combien d'équipes seront sélectionnées pour le championnat U14R ? Seulement 24 avec l'objectif de resserrer l'Elite.

L'attribution des places par District s'est faite par rapport aux nombres de licenciés garçons U13. Le prorata a permis de définir un nombre d'accédant par District en prenant en considération que le District des Alpes devait conserver au minimum deux montées dans l'objectif de favoriser le développement de tous les territoires.

Le championnat serait ensuite organisé en 3 groupes de 8 avec la volonté de laisser des weekends disponibles pour la coupe méditerranée, les coupes de Districts, éventuellement les tournois et l'objectif de faire découvrir le futsal aux U14 au travers d'un challenge régional.

A l'issue de ces championnats, les 2 derniers de chaque poule descendront en U15D1 tandis que les meilleurs U14D1 de chaque Districts et les 2 meilleurs du Districts de Provence accéderont en U15R.

## ◆ Modification au Règlement du Championnat Régional U14

Il est proposé une réforme de l'accession en Championnat Régional U14, définie en concertation avec les Districts lors des différentes réunions de travail et du séminaire des Compétitions.

### ● Article 2 – Participation

~~Le Championnat Régional U14 est un championnat ouvert à tout club désireux déposer une candidature aux 24 clubs qualifiés à l'issue des phases de brassages U13 organisées par les Districts lors de la saison précédente.~~

~~Les 30 clubs réunissant le nombre de points le plus élevés, déterminés en fonction des critères de sélection définis par le Comité de Direction chaque saison, participeront à ce Championnat.~~

~~Les clubs bénéficiant d'un Centre de Formation agréé sont automatiquement retenus pour participer au championnat. Les 24 clubs restants seront sélectionnés **qualifiés seront répartis** comme suit :~~

- Les ~~3~~ **9** meilleurs clubs appartenant au District de Provence de Football
- Les ~~2~~ **5** meilleurs clubs appartenant au District de la Côte d'Azur de Football
- Les ~~2~~ **4** meilleurs clubs appartenant au District du Var de Football
- Les ~~2~~ **4** meilleurs clubs appartenant au District Grand Vaucluse de Football
- Les 2 meilleurs clubs appartenant au District des Alpes de Football

~~Les meilleurs autres clubs au classement général permettant d'atteindre le nombre de 30 clubs participants, sans considération du District d'appartenance.~~

~~La sélection sera effectuée par le jury d'entrée aux compétitions régionales, constitué par le Comité exécutif de la LMF.~~

Une équipe retenue par le jury d'entrée **qualifiée** qui refuserait sa participation au Championnat Régional U14 sera pénalisée d'une amende dont le montant est fixé par les dispositions financières annexées au Règlement d'Administration Générale de la LMF et d'une interdiction de participation ultérieure à cette compétition pour une durée déterminée par la Commission Régionale des Activités Sportives.

~~Dans le cas où le nombre de clubs minimum retenus par district, ne serait pas atteint en raison d'un nombre de candidature inférieur, la Commission d'Organisation procédera au repêchage du ou des meilleurs suivants au classement général, sans considération du district d'appartenance.~~

### ● Article 2 bis – Obligations et pré requis

**Pour prétendre participer au Championnat U14 R, les clubs sont dans l'obligation de participer effectivement à la phase 3 départementale, en Niveau 1 U13 lors de la saison précédente, respectant ainsi les prérequis suivants:**

- **Disposer de deux équipes de jeunes (U14 à U19) engagées en championnat de football à 11 dans des catégories différentes (Une équipe engagée et déclarant forfait ne répond pas à cette obligation).**
- **Avoir participé au Festival Foot U13 Pitch. (Une équipe engagée et déclarant forfait ne répond pas à cette obligation).**
- **L'éducateur de l'équipe U13 doit être diplômé d'un CFI U10-U13 à minima.**
- **A compter de la saison 2025/2026, disposer d'un Responsable Technique Jeune diplômé à minima du BMF.**

- **A compter de la saison 2025/2026, disposer d'un Responsable Ecole de Foot diplômé à minima du DREF.**

**En cas d'observation des obligations et prérequis prévus ci-dessus de la part d'un club, ce dernier ne pourra prétendre participer au Championnat U14 R. Le meilleur club suivant en fonction du classement U13 Niveau 1, phase 3, sera repêché au sein du même district.**

- Article 4 – Répartition des équipes

#### **1. PHASE 1 :**

~~Pour la Phase 1, les 30~~ **24** équipes participant au Championnat Régional U14 sont réparties en ~~6~~ **3** groupes de ~~5~~ **8** clubs.

La Commission Régionale des Activités Sportives s'assurera autant que possible d'une répartition géographique équitable dans les ~~deux~~ **trois** groupes.

Les équipes de chaque groupe s'affronteront en système de match aller-retour.

#### **2. PHASE 2 :**

~~Pour la Phase 2, le Championnat Régional U14 sera composé de la manière suivante :~~

~~– 2 groupes U14 R1 de 6 équipes composé des équipes classées aux 2 premières places de chaque groupe de la Phase 1.~~

~~– Trois groupes U14 R2 de 6 équipes composés des 18 équipes restantes des six groupes de la Phase 1.~~

~~La Commission Régionale des Activités Sportives s'assurera autant que possible d'une répartition géographique équitable dans les deux groupes.~~

~~Les équipes de chaque groupe s'affronteront en système de match aller-retour.~~

- Article 5 – Accessions et relégations

#### **1. ACCESSIONS EN CHAMPIONNAT RÉGIONAL U15 :**

Seront qualifiées en Championnat Régional U15 la saison suivante :

- les ~~12~~ **18** équipes du groupe U14 R1 de la Phase 2 **classées de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> place incluse de chacun des 3 groupes U14R.**
- ~~— Les équipes classées aux 2 premières places de chacun des 3 groupes du Championnat U14 R2 de la Phase 2.~~
- Le cas échéant, les équipes nécessaires pour atteindre le nombre d'équipes participantes définies au Règlement du Championnat Régional U15 en application de l'article 49 du Règlement d'Administration Générale de la Ligue.

#### **2. RELÉGATIONS EN CHAMPIONNAT DE DISTRICT**

Les clubs classés aux ~~quatre~~ **deux** dernières places dans chacun des 3 groupes du Championnat U14 R2 ~~de la Phase 2~~, seront remis à disposition de leur district respectif.

- Article 6 – Système des épreuves

Les clubs se rencontrent par matchs aller - retour ~~lors des deux phases du championnat.~~

Le titre de champion ~~de R1~~ sera attribué à **chaque** l'équipe classée première **de son groupe** à l'issue ~~du Championnat U14 R de la Phase 2.~~

Le titre de champion de R2 sera attribué à chaque équipe classée première de son groupe à l'issue de la Phase 2.

[...]

### **Suppression de l'annexe**

### **◆ Modification au Règlement du Championnat Régional U15**

Il est proposé une mise en conformité des modalités de participation en Championnat U15 R suite à la réforme du Championnat U14 R

#### **● Article 2 – Participation**

Les 24 équipes qualifiées pour disputer le Championnat U15 R sont :

- a) les **18** équipes **classées de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> place** incluse **de chacun des 3 groupes** du championnat U14 R participant au groupe U14 R1 de la Phase 2 de la saison précédente.
- b) ~~les 6 équipes classées aux 2 premières places de chacun des 3 groupes du Championnat U14 R2 de la Phase 2.~~
- c) les 6 équipes des championnats U14 des Districts, désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente de chaque District.

Accéderont des Championnat départementaux U14 : 2 clubs de Provence, 1 club des Alpes, 1 club de la Côte d'Azur, 1 club du Grand Vaucluse, et 1 club du Var.

Approuvez-vous les modifications aux règlements du Championnats Régionale U14 R et U13 R ? tapez 1, si non, tapez 2

Le vote est ouvert

Le vote est fermé

1/A. Oui	1210	81,10%
2/B. Non	282	18,90%
Voté	1492	100,00%

→ Ces modifications sont adoptées à 81,10 % des voix

Date d'effet : saison 2024/2025

## **VII. ELECTIONS DES MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION DE LA LMF**

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Je précise que la C.R. de Surveillance des Opérations Électorales a validé les candidatures aux différentes élections de ce jour lors de sa réunion du 27 mai 2024.

Nous allons donc procéder à l'élection de membres du bureau exécutif de la LMF mais aussi à des membres du Comité de Direction.

Pour rappel, cette élection se propose à vous, suite à la démission de 3 membres du Comité de Direction qui ont été actées lors du Comité de Direction du 19 mars dernier.

Compte tenu des vacances en cours de mandat, il est donc nécessaire de procéder à de nouvelles élections pour respecter les statuts de la LMF. En conséquence, comme le prévoit l'article 13.3 des Statuts de la LMF, le Président de la ligue doit proposer les candidats lors de la plus proche assemblée.

Vous devez donc les élire aujourd'hui.

● Membres du Bureau Exécutif :

- Suite à la démission de Mme Véronique LAINE, le président propose en qualité de Président délégué : M. Yassine KHELIF

Approuvez-vous cette proposition ? tapez 1, si non, tapez 2

Le vote est ouvert

Le vote est fermé

1/A. Pour	1111	75,89%
2/B. Contre	353	24,11%
Voté	1464	100,00%

→ M. Yassine KHELIF est élu avec 75,89 % des voix.

- Suite à la démission de M. Mathieu SAVY, le Président propose en qualité de Trésorier Général M. Jean-Louis DISTANTI

Approuvez-vous cette proposition ? tapez 1, si non, tapez 2

Le vote est ouvert

Le vote est fermé

1/A. Pour	1203	81,06%
2/B. Contre	281	18,94%
Voté	1484	100,00%

→ M. Jean-Louis DISTANTI est élu avec 81,06 % des voix

● Membres du Comité de Direction

- Suite à la vacance du poste d'éducateur au sein du Comité de Direction, en raison de la nomination de M. Jean-Louis DISTANTI au poste de Trésorier Général, le Président propose Mme Rosette GERMANO.

Approuvez-vous cette proposition ? tapez 1, si non, tapez 2

Le vote est ouvert

Le vote est fermé

1/A. Pour	1155	77,10%
2/B. Contre	343	22,90%
Voté	1498	100,00%

→ Mme Rosette GERMANO est élue avec 77,10 % des voix

- Suite aux démissions de Mmes Stéphanie CHAZAL et Véronique LAINE, et M. Mathieu SAVY, le Président propose à l'AG les membres suivants : Mme Sylvie REYNIER, MM. Pierre ALCOVERRO et Thierry BOREL

Mme Sylvie REYNIER

Approuvez-vous cette proposition ? tapez 1, si non, tapez 2

Le vote est ouvert

Le vote est fermé

1/A. Pour	1131	78,49%
2/B. Contre	310	21,51%
Voté	1441	100,00%

→ Mme Sylvie REYNIER est élue avec 78,49 % des voix

M. Pierre ALCOVERRO

Approuvez-vous cette proposition ? tapez 1, si non, tapez 2

Le vote est ouvert

Le vote est fermé

1/A. Pour	1099	74,36%
2/B. Contre	379	25,64%
Voté	1478	100,00%

→ M. Pierre ALCOVERRO est élu avec 74,36 % des voix

M. Thierry BOREL

Approuvez-vous cette proposition ? tapez 1, si non, tapez 2

Le vote est ouvert

Le vote est fermé

1/A. Pour	1146	76,81%
2/B. Contre	346	23,19%
Voté	1492	100,00%

→ M. Thierry BOREL est élu avec 76,81 % des voix

## VIII. PRESENTATION ASSURANCE LICENCES – HELMETT/GENERAL

M. Noël MANNINO

Pour ceux qui ont notamment suivi les réunions « licences » qui se sont déroulées fin mai et début juin sur les territoires des Districts, vous avez été informés que la MDS assureur depuis de nombreuses années de la LMF avait cessé son activité. Il nous semblait donc important dans cette période de vous faire une petite information sur le sujet.

Je demande donc à Camille TORRENTE, Responsable Juridique, de venir vous faire un point rapide sur ce changement d'assureur et sur les nouvelles garanties proposées.

Mme Camille TORRENTE, Responsable Juridique

Bonjour à tous,

Suite à la dissolution de la MDS, nous avons dû trouver un nouvel assureur. Il nous semble important de faire un rappel sur les garanties dont vous bénéficierez grâce à votre licence.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024, tout licencié de la LMF sera assuré par Générali via le courtier Helmet. Les garanties sont sensiblement similaires à celles de la MDS. Tous les licenciés en bénéficient mais également les non licenciés (joueurs à l'essai, les joueurs de moins de 5 ans, les invités bénévoles si missions occasionnelles).

Vous aurez 2 produits d'assurance, grâce à votre licence :

#### 1) Individuelle Accident

- santé : il sera remboursé les *des frais de soins de santé relatifs à un accident garanti, après intervention du Régime Obligatoire d'Assurance Maladie et de tout régime de complémentaire santé*
- Invalidité : *Indemnisation de séquelles fonctionnelles consécutives à l'accident – franchise de 5%*
- Versement d'Indemnités journalières pour les éducateurs, arbitres et dirigeants. Il s'agit de la principale nouveauté proposée grâce au nouveau contrat d'assurance
- Décès : un capital décès

#### 2) Responsabilité Civile Défense pénale et recours

- Assurance responsabilité civile qui garantit les conséquences pécuniaires des dommages causés à un tiers
- Assurance défense pénale et recours suite à accident où sera pris en charge, par exemple, les frais de procès devant les juridictions françaises.

Pour les joueurs, le contrat de base souscrit par la LMF ne garantit pas le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail d'où l'importance de souscrire des garanties complémentaires pour les travailleurs (tarifs indiqués lors de la demande de licence). Les démarches sont à effectuer par le licencié lui-même.

En cas de sinistre, il est important d'effectuer la déclaration d'accident dans les 5 jours suivant l'accident. Il sera nécessaire de joindre la licence valable au moment du sinistre et le certificat médical précisant le siège et la nature de la blessure. Ces démarches s'effectueront en ligne sur une plateforme dédiée, disponible fin août 2024. Je vous propose de regarder en image un aperçu de cette future plateforme.

Vidéo – Plateforme Helmet/Générali

Contacts utiles :

Helmet Générali : 01.44.73.46.46

[contact@helmet-assurances.com](mailto:contact@helmet-assurances.com)

**Mme Sandrine BARRIER** (*sinistres*)

[sbarrier@helmet-assurances.com](mailto:sbarrier@helmet-assurances.com)

**Mme Melvine MARSON** (*garanties*)

[mmarson@helmet-assurances.com](mailto:mmarson@helmet-assurances.com)

**M. Stéphane PEZANT** (*informations*)

[stephanepezant@gmail.com](mailto:stephanepezant@gmail.com)

Vous trouverez également toutes les informations utiles sur notre site internet LMFFC.FR et vous pouvez me joindre à l'adresse : [juridique@mediterranee.fff.fr](mailto:juridique@mediterranee.fff.fr)

Merci.

## IX. INTERVENTION DE LA DIRECTION TECHNIQUE REGIONALE ET DE L'IR2F

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Je cède maintenant la parole à Nicolas DUBOIS, DTR, qui va notamment vous faire un focus sur le projet de performance fédéral et ensuite à Arnaud DOUDET, Directeur Général, qui vous présentera le nouveau dispositif « Tout Terrain » pour la formation des licenciés.

M. Nicolas DUBOIS, DTR

Lorsqu'on m'interroge sur le plan d'actions et les missions de l'ETR, je réponds que le service aux clubs et aux licenciés est la priorité de mon équipe. En étant connecté aux besoins des clubs et des licenciés, nous devons répondre aux axes prioritaires définis par notre ministère de tutelle et la FFF ; à savoir la promotion de l'emploi sportif au travers du développement de l'employabilité dans nos clubs, la valorisation du sport pour tous et des pratiques inclusives pour faire du club un lieu de rencontres, de partages et de diversité en incluant notamment les pratiques favorables au bien-être et à la santé et enfin l'organisation de l'accès au Haut-Niveau dans le but de faire briller nos sélections nationales sur la scène internationale.

En ce sens, nous bénéficions de plusieurs outils et nous agissons au travers de différents leviers sur la structuration des clubs (Labels, PEF, Club lieu de vie...), sur la formation des acteurs qu'ils soient éducateurs, arbitres ou dirigeants, sur le développement et l'organisation de la pratique en valorisant la pratique pour le plus grand nombre mais également en veillant à l'amélioration du niveau des pratiquants. En ce sens, le développement et le suivi de nos structures telles que les Sections Sportives Scolaires, le Pôle-Espoirs et les Centres de Formation font partie intégrante de notre projet.

Enfin, la lutte contre les incivilités, la contribution à l'éducation et l'amélioration du climat autour des rencontres sont des enjeux majeurs afin de permettre la réussite des enjeux cités en introduction.

Aujourd'hui, je souhaitais apporter un focus particulier sur un de nos dossiers qui est d'actualité et qui pose souvent des questions pour les clubs, les éducateurs ou même les parents afin de répondre aux potentielles interrogations et vous décrire le processus de notre action.

Le Projet de Performance Fédéral existe dans l'ensemble de nos fédérations sportives et doit permettre aux meilleurs de nos potentiels d'être détectés et orientés vers les filières d'accès au Haut-niveau afin de rendre nos sélections nationales performantes.

Je souhaitais en propos introductif revenir sur quelques chiffres et informations concernant la saison 2023/2024.

Sur cette saison, 5000 joueurs et joueuses ont été observés au travers des différents rassemblements, stage, matchs amicaux, interdistricts ou interligues. 38 rassemblements régionaux ont été organisés afin de brasser les meilleurs joueurs de notre territoire.

Nous comptons à ce jour 41 Sections Sportives Scolaires Collège et 7 en Lycée qui rassemblent 1000 joueurs et joueuses.

Nous avons, cette saison, approfondie nos actions en ce qui concerne les Centres de Perfectionnement de Secteur (CPS) et Régionaux (CPR) afin de renforcer le principe d'égalité des chances en donnant la possibilité aux joueurs des territoires plus isolés des normes de pratique importantes, d'un encadrement qualifié... de s'entraîner sur des séances supplémentaires organisées par nos conseillers techniques ou les membres de commissions.

Ce principe se décline sur l'ensemble des catégories d'âge avec pour objectif de baliser le parcours du joueur et de la joueuse par un brassage régulier et un maillage du territoire important.

Les CPS débutent **dès U12**, avec dans certains Districts des CPS spécifiques aux postes (Attaquant ou GB) dans l'objectif d'être un complément à l'action du club et d'augmenter les normes de pratiques de nos licenciés.

Ces CPS continuent **en U13** en complément du Concours du Pôle-Espoirs G avec également l'introduction des CPR afin d'orienter les meilleurs profils vers les structures d'accès au Haut-Niveau.

Le suivi des joueurs et des joueuses se poursuit **en U14** avec les CPR et l'organisation d'interdistricts où chaque sélection interdépartementale va participer à des oppositions permettant d'observer un grand nombre de joueurs et joueuses sur une même demi-journée. Les meilleurs potentiels sont ensuite amenés à intégrer un stage en début de saison U15 permettant un premier regroupement en vue de préparer les sélections U15G et F amenées à représenter la LMF aux interligues.

**En U15**, les opérations de détections continuent avec la possibilité pour les joueurs et joueuses d'intégrer les rassemblements des sélections U15 ou de les quitter en fonction de leurs évolutions. Particularité pour les U15G, deux sélections sont formées pour participer à des rassemblements. La sélection Avenir et la sélection Elite. La sélection Avenir est principalement composée de joueurs avec un indice de maturité physiologique tardif, un développement athlétique moindre ou ayant des normes de pratiques inférieures dans leur club. Un indicateur est également pris en compte, même si celui-ci n'est pas toujours fiable, c'est celui de la date de naissance. On retrouve plus particulièrement dans cette sélection les joueurs nés au second semestre de l'année civile.

La sélection Elite G et la sélection féminine participent aux interligues au printemps. A ce titre, nous pouvons féliciter nos deux sélections qui ont remporté les interligues cette saison. Les meilleurs joueurs et joueuses identifiés dans ces sélections ont été invités au groupe de développement U15FFF préparatoire aux futures sélections nationales U16.

Enfin, le parcours de détections prend fin **en U16** pour les garçons avec la poursuite du suivi des joueurs qui n'ont pas intégré un Centre de Formation. Les potentiels identifiés sont invités à participer à des rassemblements régionaux et à des matchs amicaux contre des structures professionnelles afin d'éventuellement être repérés pour les rejoindre.

#### **Que retenir de notre PPF sur la région ?**

De nombreux motifs de satisfaction parmi lesquels le brassage important de joueurs et joueuses et le maillage territorial décrit précédemment. La construction d'un projet de jeu LMF, la mise en place

d'une méthodologie d'entraînement commune sur les CPR et la définition de critères d'observation, de tests athlétiques et techniques communs afin de perfectionner le suivi longitudinal.

On peut également souligner l'intérêt de la récente mise en place des interdistricts qui permettent un brassage de joueurs et joueuses encore plus important mais également aux licenciés de représenter leurs Districts.

Enfin, le suivi statistique et cartographique de nos actions PPF nous permet aujourd'hui d'isoler les secteurs « carencés » sur lesquels peu de joueurs sont amenés à participer aux CPR. Dans ces secteurs, l'accompagnement au développement des clubs, la formation des acteurs et la mise en place de CPS doivent être notre priorité dans le principe d'égalité des chances déjà évoqué tout à l'heure.

Pour finir, notre PPF est perfectible. Les axes d'améliorations se situent dans les retours d'observation des joueurs présents en CPR auprès des éducateurs afin d'apporter des informations sur les points forts et axes d'amélioration identifiés chez les joueurs.

Il faut également travailler avec nos clubs sur le développement de nos infrastructures qui est pour beaucoup un frein au développement de la pratique sur notre territoire.

Enfin, nous devons travailler au développement des structures d'accès au Haut-Niveau parmi lesquelles les Sections Sportives Scolaires, notamment féminines en vue de la création des Centre de Formation Féminin et éventuellement Pôle-Espoirs Féminin dans la région ainsi que sur des Sections Sportives Lycées afin proposer un parcours aux joueurs n'intégrant pas les Centres de Formation des Clubs Professionnels.

Je vous remercie de votre attention.

M. Arnaud DOUET, Directeur Général

Je voulais faire un point rapide sur la formation des dirigeants des licenciés. Vous aviez l'habitude en Méditerranée d'avoir le parcours fédéral de formation des dirigeants sur lequel l'IR2F, depuis 2017, avait mis en place une grande action autour de 5 thématiques et 16 modules sur lesquels il y avait une vraie volonté politique de nos élus de faire que les dirigeants licenciés avaient accès à ces formations de façon gratuite, avec notamment sur la saison 2023/2024, un bon de formation de 15 € de la F.F.F et une prise en charge par la ligue de 15 €, ce qui faisait que tous vos licenciés de vos clubs pouvaient avoir accès à ces modules gratuitement.

Quelques chiffres par rapport à ce parcours de formation fédéral de dirigeants. Aujourd'hui, depuis la création en 2017/2018, on avait énormément travaillé avec un peu plus de 500 dirigeants formés, et avec le Covid, la volonté que les formations soient accessibles à tous avec l'arrivée de la visioconférence. De nombreux dirigeants sont venus se former de tous les territoires. L'année dernière on était sur le podium national puisqu'avec les 574 dirigeants formés, la Ligue était la 1<sup>ère</sup> Ligue en France à avoir formé autant de dirigeants, et en cumul, on est sur le podium avec des formations en visio et en présentiel.

Au regard de ce dispositif qui s'appelait le Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants, la volonté de l'IEFF et la F.F.F. était de faire une formation aux acteurs des clubs. Donc un nouveau dispositif va démarrer à partir du 1<sup>er</sup> juillet « TOUT TERRAIN ». Ce dispositif portera sur 3 thématiques :

- Vivre ensemble dans son club
- La gestion de son club
- Le développement de son club.

La volonté de la F.F.F. par ces formations, c'est de la rendre disponible à toutes et tous. Aujourd'hui ce nouveau dispositif, avec tous les nouveaux modules, sera gratuit pour les modules e-learning qui pourront s'adresser à des personnes également non licenciées. Une volonté également d'aller sur des formations en classes virtuelles.

*Une vidéo est projetée à l'Assemblée*

Toutes ces formations se trouvent sur « maformation.fff.fr » ou sur notre site LMFFC.fr et s'adressent non seulement à vos licenciés mais également à toutes les personnes acteurs des clubs.

## XII. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Avant de donner la parole à Eric, je souhaite vous dire que j'ai le cœur serré bien évidemment. Tu l'as annoncé devant tout le monde, je l'avais annoncé à pas mal de monde effectivement.

37 ans passés au service du bénévolat du football amateur. J'ai commencé en 1987 au District de Provence jusqu'en 2001 puis arrivé à la Ligue en 2002. J'irai jusqu'au bout de mon mandat le 4 octobre. J'aurai le cœur serré, je finis le football amateur, je reste encore avec le football professionnel, encore 4 ans, avant d'abandonner totalement le football.

J'ai passé pratiquement que de belles années avec un enrichissement incroyable auprès de vous, les clubs, les Présidents de District, les élus, les salariés avec qui je travaille régulièrement, et tous les bénévoles.

Je vous remercie à toutes et à tous pour tous ces meilleurs moments passés.

Merci beaucoup.

### M. Eric BORGHINI, Président de la LMF

Mesdames, Messieurs,

Mes Chers Amis,

Nous arrivons à la clôture de cette Assemblée. Je souhaite tout d'abord vous remercier toutes et tous de votre présence, de votre participation. Nous avons eu une assemblée assez chargée, menée de pas de course et qui a permis de dérouler l'Ordre du Jour sans accroc.

Je suis donc très satisfait de cette assemblée, et comme je vous le disais, je vous remercie.

Je félicite les nouveaux élus, mes Chers Collègues au Comité de Direction, et ceux, qui déjà membres du C.D., ont été élus par l'AG à des fonctions éminentes dans l'administration de notre Ligue.

Je trouve que nous avons eu une belle assemblée studieuse, sérieuse, avec des questions. Une assemblée comme doivent être nos assemblées générales. Et sachez, il n'y pas de tabou, on peut tout se dire dans une assemblée générale, cela sert à ça.

Je suis satisfait, j'espère que vous partagerez cette satisfaction.

Vous êtes tous invités à partager le pain et le sel, légèrement amélioré.

Je vous invite toutes et tous à nous retrouver pour ce moment de convivialité avant de revenir ici pour la soirée des récompenses et le spectacle offert.

Merci à toutes et tous.

\*\*\*\*\*

*La séance est levée à 18H30*

\*\*\*\*\*

**Eric BORGHINI**  
**Président de séance**

**Noël MANNINO**  
**Secrétaire de séance**